

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 octobre 2020

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 10 décembre 2020 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mardi 20 octobre 2020 à 14h dans les locaux du Centre de Formation des Apprentis à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Désignations de représentants de l'Etablissement dans différents organismes**
4. **Soutien des étiages de l'Allier et de la Loire**
5. **Fixation du taux 2020 de la redevance soutien d'étiage**
6. **Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Naussac et de Villerest**
7. **Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
8. **Proposition de portage par l'Etablissement du PAPI Montluçon et du CT Cher montluçonnais**
9. **Point d'information sur les interventions de l'Etablissement sur le volet zones humides**
10. **Autorisation de signature du marché relatif au soutien d'effectifs en saumon**
11. **Charte de déontologie de l'Etablissement en tant qu'acheteur public**
12. **Gestion du patrimoine foncier**
13. **Subventions « Patrimoine »**
14. **Gestion du personnel**
15. **Affectation de crédits de reports**
16. **Demandes de subventions dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**
17. **Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2020**
18. **Débat d'orientations budgétaires 2021**
19. **Poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe (Mémoire d'accord avec le Land de Saxe-Anhalt)**
20. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

DEPARTEMENTS

M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
Mme Christiane JODAR	Loire
Mme Catherine LHÉRITIER représentée par Mme Marie-Hélène MILLET	Loir-et-Cher
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Gabriel MAQUIN	Allier
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Jean-Luc POIDEVINEAU	Maine-et-Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Yannick BENOIST	Mauges Communauté
M. François CARMIER	Clermont Auvergne Métropole
M. Laurent DUBOST	Nantes Métropole
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jacques GUÉGNARD	Loire Layon Aubance
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Philippe JANICOT	Limoges Métropole
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Julien LUYA	Saint-Etienne Métropole
M. Eric MOUSSERION	Saumur Val de Loire
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
Mme Axelle TREHIN	Touraine-Est Vallées

Délégations de vote

M. François BERGER (Conseil départemental de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET

M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Jocelyne BOUQUET (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Bernard SAUVADE

M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Jean-Pierre GUÉRIN
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Gabriel MAQUIN
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à Mme Marie-Hélène MILLET
M. Christian DUMAS (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
M. Laurent GÉRAULT (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Laurent DUBOST
M Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Xavier DUPONT
M. Bernard LEBEAU (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à Mme Nadine RIVET
M. Rémy ORHON (Pays d'Ancenis) à M. Yannick BENOIST
Mme Marie-Joelle PFISTER (Loire Forez Agglomération) à M. Julien LUYA
Mme Nathalie POIRIER (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à M. Jacques GUÉGNARD
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Michelle RIVET (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à Mme Catherine MENGUY
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET
M. Denis THURIOT (Agglomération de Nevers) à M. Joseph KUCHNA
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à Mme Christiane JODAR

Excusés

Mme Nathalie ABELARD
M. Michel ARCHAMBAULT
M. Patrick BAGOT
M. Jean-Luc BERGEON
M. François BERGER
M. Didier BERNE
M. Georges BORDAT
M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET
Mme Andréa BROUILLE
M. Claude CHANAL
Mme Carole CHENUET
M. Christian CHITO
Mme Frédérique COLAS
M. Louis DE REDON
M. Pierre DOURTHE
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
M. Alain HERTELOUP
M. Freddy HERVOCHON
M. Guy HOURCABIE
M. Jérémie LACROIX
Mme Brigitte LARDY
M. Bernard LEBEAU
Mme Catherine LHÉRITIER
M. Bruno LIANCE
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Jean-Claude MORIN
M. Rémy ORHON
Mme Marie-Joelle PFISTER
Mme Nathalie POIRIER
M. Éric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Michelle RIVET
Mme Bernadette ROCHE
M. Romain ROY
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU

M. Wilfried SCHWARTZ

M. Jean-Pierre TAITE

M. Denis THURIOT

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Jean-Pierre VIGIER

M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau

M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

Mme Cécile GALLIEN, Présidente de la CLE du SAGE Loire Amont

M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire

M. Guillaume CHOUMERT, SGAR Centre-Val de Loire

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|----------|--|
| 20-47-CS | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020 |
| 20-48-CS | Actualisation de la liste des membres |
| 20-49-CS | Composition du Bureau |
| 20-50-CS | Composition de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission Technique |
| 20-51-CS | Présidence ou Vice-présidence des Commissions géographiques |
| 20-52-CS | Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes |
| 20-53-CS | Désignation de représentants de l'Etablissement dans plusieurs CLE du SAGE du bassin de la Loire |
| 20-54-CS | Composition de la commission des usagers du soutien des étiages de l'Allier et de la Loire, apporté par les ouvrages de Naussac et Villerest |
| 20-55-CS | Taux 2020 de la redevance soutien d'étiage |
| 20-56-CS | Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Naussac et Villerest |
| 20-57-CS | Avis sur le projet de classement du site du promontoire du Mont-Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Erve |

- 20-58-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Animation PAPI et contrat territorial sur le secteur de Montluçon »
- 20-59-CS Autorisation de signature du marché relatif au soutien d'effectifs en saumon
- 20-60-CS Charte de déontologie de l'Etablissement en tant qu'acheteur public
- 20-61-CS Transfert de parcelles sous emprise routière au Département de la Haute-Loire
- 20-62-CS Autorisation d'accès à une parcelle à Nantes Métropole
- 20-63-CS Subventions « Patrimoine »
- 20-64-CS Accroissement temporaire d'activités au sein du service « Barrages »
- 20-65-CS Recrutement d'un apprenti au sein du service « Digue »
- 20-66-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 20-67-CS Affectation de crédits de reports
- 20-68-CS Affectation de crédits de reports
- 20-69-CS Demande de subventions dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
- 20-70-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2020
- 20-71-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
- 20-72-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2020
- 20-73-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
- 20-74-CS Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021
- 20-75-CS Poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe. Mémoire d'accord avec le Land de Saxe-Anhalt
- 20-76-CS Attribution d'une subvention au CNRS

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, bonjour. Il est 14h03, nous allons démarrer ce Comité Syndical.

Je voulais vous remercier toutes et tous d'être présents, que ce soit ici-même à Orléans ou pour toutes les personnes qui sont en visio, qu'on aperçoit sur l'écran. Bonjour aussi à vous qui êtes en visio et bien sûr bonjour à toutes et tous qui êtes en présentiel ici à Orléans.

Nous avons un Comité complet, important, dense. C'est pour cela qu'on va démarrer tout de suite.

J'aurai l'occasion, lors du 2^{ème} point de l'ordre du jour, de saluer tous les nouveaux membres présents suite aux dernières élections, mais cela me fait quand même extrêmement chaud au cœur de voir autant de monde malgré la crise sanitaire.

Je me suis permis d'enlever mon masque pour parler parce que je trouve que c'est quand même très difficile de parler avec un masque. C'est pour cela que je me permets cette petite entorse. Je le remettrai bien sûr dès que quelqu'un d'autre prendra la parole.

Je rappelle bien sûr à tout le monde que tous les membres du Comité syndical sont des élus. Je pense que c'est important de le signaler, surtout pour les nouveaux. Nous sommes une assemblée constituée à 100% d'élus, qu'ils soient régionaux, départementaux, d'EPCI voire de Villes (il nous en reste deux).

Je rappelle aussi que c'est un Syndicat où il n'y a pas d'indemnité, ni pour le président, ni pour les vice-présidents, ni pour les membres du Bureau. Mais cela ne nous empêche pas d'être très présents et de travailler avec un seul objectif pour nos territoires, pour notre bassin, qui est important – et surtout par rapport à notre très beau fleuve Loire, et bien sûr tous ses affluents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020.

Est-ce qu'il appelle des commentaires, surtout pour ceux qui étaient déjà présents ?

S'il n'y en a pas, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Nous allons actualiser la liste des membres de l'Etablissement, comme je vous l'ai dit, entre autres par rapport aux nouvelles élections. Je voulais quand même saluer quelques nouveaux arrivants qui sont normalement présents :

- M. Yannick BENOIST, de Mauges Communauté : bienvenue ;
- M. François CARMIER, de Clermont Auvergne Métropole – on a fait la route ensemble – : bonjour ;
- M. Laurent DUBOST, de Nantes Métropole, qui est en visio : bonjour ;
- Philippe JANICOT, de Limoges Métropole : bienvenue ;
- M. Julien LUYA, de Saint-Etienne Métropole, qui va nous rejoindre en visio ;
- Mme Catherine MENGUY, de Bourges : bonjour Madame ;
- M. Antoine MOUSSERION, de Saumur Val de Loire, encore sur la route ;
- M. Nicolas ORGELET, de Agglopolys, qui devrait arriver ;
- M. Jean-Paul PAVILLON, d'Angers Loire Métropole : bonjour ;
- Mme Axelle TREHIN, de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées : bonjour Madame.

Je voulais aussi saluer notre nouveau DREAL de bassin : M. Hervé BRULÉ. Merci de votre présence. C'est important aussi pour nous que vous soyez là.

J'ai à peu près fait le tour. Je n'ai oublié personne ? Je vois aussi Cécile GALLIEN en visio, que je salue.

Bonjour Cécile.

Par rapport à cette actualisation :

Comme vous le savez, l'élection du président a lieu une fois tous les 3 ans. Les mandats sont de 3 ans. La dernière fois, c'était en mars 2019. La prochaine élection à la présidence aura donc lieu en mars 2022. J'attaque donc mon deuxième mandat, ayant fait un mandat avant.

Par rapport à la vice-présidence :

Nous vous proposons l'attribution de la 7^{ème} vice-présidence à Tours Métropole Val de Loire. Je pense que c'est important par rapport à cet EPCI. Encore une fois, ce ne sont pas les personnes que l'on vise, ce sont bien les entités (EPCI, Départements, Régions). Je propose donc la vice-présidence à Tours Métropole, à la place d'un SICALA, sachant que les SICALA perdent vraiment de leur influence – beaucoup ont disparu – les EPCI prenant le devant.

On a fait des remplacements, en lieu et place, au sein du Bureau, de la Commission d'appels d'offres et de la Commission technique, sachant que pour la Commission d'appels d'offres et pour la Commission technique, on privilégie les locaux. Comme vous le savez, nous sommes un Etablissement avec un fort linéaire et ce n'est pas facile de mobiliser quelqu'un de Nantes ou de Haute-Loire pour une Commission d'appels d'offres. On essaie donc de travailler avec les locaux.

Et, par rapport aux 3 Commissions géographiques : Loire amont, Loire moyenne et Loire aval, on garde les mêmes personnes pour continuer à travailler.

Voilà un petit peu l'actualisation de la liste. Encore une fois, il n'y a rien d'exceptionnel. On garde la même ossature de l'Etablissement. Simplement, ce sont des personnes qui en remplacent d'autres, étant donné que le plus important est que ce soient leurs territoires qui soient représentés.

Il y a 4 délibérations :

Liste des membres

De toute façon, vous êtes élus, vous êtes les bienvenus à l'Etablissement.

Composition du Bureau

Inchangée, à part Tours Métropole Val de Loire qui prend une vice-présidence.

Commission d'Appels d'offres et Commission technique

On garde la même ossature.

Commissions géographiques : Loire amont, Loire moyenne et Loire aval.

Voilà ce que je voulais vous proposer dans cette actualisation où on garde le même cadre, la même ossature.

Est-ce que cela apporte des commentaires et des questions ?

INTERVENTION DE MME MENGUY

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Parce que c'est la Ville de Bourges qui est membre.

INTERVENTION DE MME MENGUY

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui. Deux Villes restent membres de l'Etablissement (Bourges et Orléans). C'est une bonne introduction, vous me tendez la perche. Aujourd'hui, la logique voudrait que ce soient les EPCI qui adhèrent à l'Etablissement, entre autres par rapport à la compétence GEMAPI. Je vous remercie de vous faire le porte-parole de l'Etablissement en proposant, en effet, à la Communauté d'Agglomération de Bourges d'adhérer en lieu et place de la ville de Bourges.

Au début, c'était toutes les Villes qui adhéraient à l'Etablissement et petit à petit les EPCI se sont substituées à elles. Il en reste deux. On compte sur vous, Madame, pour ce qui est de Bourges.

Le vote ne porte que sur ce qui a changé.

Par rapport à ces désignations, pas d'autres questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Je voudrais en profiter pour saluer l'arrivée de M. CHOUMERT, du SGAR. Bonjour Monsieur.

3. Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes

Nous avons des désignations de représentants dans divers organismes. Vous savez que l'Etablissement est représenté.

Comité de Bassin Loire-Bretagne

Si vous en êtes d'accord, je continuerai à représenter l'Etablissement, sachant qu'en plus, de ce fait, je suis au Conseil d'administration de l'Agence, d'où un intérêt fort par rapport à cela.

Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB)

Je vous propose d'être le représentant, ainsi que Laurent GERAULT (1^{er} Vice-président). Et en suppléants, M. Louis DE REDON et M. Jean-Paul BOISNEAU.

Association Nationale des Gestionnaires de Dignes (France Dignes)

Je vous propose le Président de la Commission Loire moyenne de l'Etablissement : Fabrice BOIGARD.

Et en suppléant : le Président de la Commission Loire aval de l'Etablissement : M. Jean-Paul PAVILLON.

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

On va inverser. La dernière fois, j'en étais le titulaire et M. Gérard MALBO le suppléant. Mais je vais être honnête, c'est lui surtout qui représentait l'Etablissement. Je pense donc que c'est plus moral et c'est plus proche de la pratique, que Gérard MALBO devienne le titulaire et que moi je devienne le suppléant, étant donné que c'est lui qui nous représente – et fort bien d'ailleurs – et je l'en remercie.

Par ailleurs, l'Etablissement est représenté dans plusieurs CLE du SAGE du bassin de la Loire et ses affluents. On n'aura pas tous les noms aujourd'hui. Ce qui est compliqué, c'est qu'il faut que les personnes soient membres de l'Etablissement public Loire mais pas membres de la CLE du SAGE à titre local. On a une petite gymnastique à faire pour trouver quelqu'un de l'Etablissement qui n'est pas déjà dans un SAGE. Dans mon SAGE (Loire en Rhône-Alpes), j'en suis le Président et donc je ne peux pas représenter l'Etablissement. Une fois qu'on aura vraiment tous les noms, on pourra à ce moment-là essayer dans la mesure du possible de trouver quelqu'un qui fait partie de

l'Etablissement et qui puisse aller le représenter dans ces CLE de SAGE.

Il y a toute la liste. Pour certains, c'est déjà fait, mais il y en a encore quelques-uns pour lesquels il faut qu'on trouve une personne de l'Etablissement pour pouvoir nous représenter. Vous avez la liste des noms et de ceux qui manquent. On vous fera passer rapidement la nouvelle liste.

Est-ce qu'il y a des questions ?

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Pour le Cher amont, je peux proposer des gens mais qui sont suppléants. Mais il faut vraiment que vous aillez le temps de réfléchir à tout cela.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sans problème. A ce moment-là, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Etablissement pour proposer des noms et qu'on puisse regarder cela ensemble après.

Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cette désignation ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Quelles sont les modalités de vote pour les personnes en visioconférence ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour les personnes en visio, il faut intervenir quand je demande s'il y a des votes contre ou des absentions. N'hésitez pas à intervenir à ce moment-là, sachant qu'il n'y a pas de bulletin secret. Donc vous intervenez, vous dites : « je vote contre » ou « je m'abstiens ».

C'était ça la question, Nathalie ?

INTERVENTION DE M. LUYA

Bonjour à tous. Je profite de ce petit intermède pour signaler ma présence puisque j'ai eu quelques petits problèmes de connexion à 14h00. Je suis Julien LUYA, Vice-président de Saint-Etienne Métropole.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur LUYA, bienvenue.

INTERVENTION DE M. LUYA

Merci beaucoup.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nathalie, il n'y avait pas de problème pour le vote, là ?

Pas de réponse. On va considérer qu'il n'y en avait pas.

Très bien. Merci.

4. Soutien des étiages de l'Allier et de la Loire

C'est Benoît ROSSIGNOL qui va nous faire cette présentation.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Point d'information sur le soutien d'étiage 2020

Tout d'abord, pour commencer, un point d'information sur les faits marquants du soutien d'étiage 2020 par les deux ouvrages structurants de Naussac et de Villerest dont l'Etablissement est propriétaire et assure la gestion.

Chronologie de l'étiage 2020

Le début du soutien d'étiage a été précoce, dès la fin du mois de mai, sur les deux axes Allier et Loire. Il a ensuite été interrompu par un épisode pluvio-orageux les 12 et juin sur la partie amont du bassin, qui a conduit à la formation d'ailleurs de crues sur la Loire et l'Allier notamment. Et il a permis de compléter le stock d'eau déjà établi en prévision des mois d'été. A la suite de cet épisode, les deux retenues étaient remplies à leur maximum pour la saison, avec un volume total d'environ 313 Mm³.

Ensuite, le soutien d'étiage a repris et, notamment fin juillet, les températures ont été supérieures à la normale avec des pics de chaleur et un épisode caniculaire autour du 10 août, conduisant à des besoins en eau très importants. Le déficit pluviométrique se prolongeait et il a été alors nécessaire d'augmenter les débits lâchés par les ouvrages qui soutenaient alors à plus de 50% les débits de l'Allier et de la Loire moyenne.

En septembre, compte tenu de 3 choses :

- D'une part, des prévisions sur la possibilité de soutenir l'étiage à Gien (Loiret), dans le cadre d'un scénario décennal sec ;
- D'autre part, des contraintes sur les lâchures de la retenue de Naussac qui étaient restreintes jusqu'au 1^{er} octobre par la nécessité de maintenir le chantier des travaux du barrage de Poutès hors d'eau ;
- Et d'autre part également compte tenu du plafonnement des lâchers de Villerest, en fonction du volume d'eau restant dans la retenue qui était très limité, le Comité de gestion des réservoirs de Naussac, de Villerest et des étiages sévères a abaissé l'objectif de soutien d'étiage à Gien à 48 m³/s puis 45 m³/s (le 16 septembre), ce qui est un niveau qui n'est pas souvent retenu.

Fin septembre, la situation hydrologique s'est améliorée et le niveau de la retenue de Villerest est remonté. Il a atteint dès le 3 octobre sa cote maximale pour la saison.

Le soutien d'étiage de la Loire à Gien est terminé depuis le 26 septembre et celui de l'Allier depuis début octobre.

Particularités du soutien d'étiage 2020

Une particularité de ce soutien d'étiage qu'on peut souligner :

Il y avait d'importants travaux sur le barrage de Poutès pour améliorer la continuité écologique et, pour préserver la sécurité du chantier, le débit au droit de ce chantier a été limité jusqu'au 1^{er} octobre. Ceci a eu pour conséquence de limiter le débit pouvant être lâché depuis Naussac et donc d'accentuer la mobilisation du volume d'eau stocké dans Villerest.

Fig. 1 - Vous voyez une photo de la retenue de Villerest, très basse. Un niveau qui n'avait pas été observé en cette période (début septembre) depuis 1990.

Bilan

En termes de bilan, on soulignera que le volume total déstocké est de 183 Mm³ à début octobre et que cela situe l'étiage 2020 comme le 6^{ème} étiage le plus important en volume déstocké depuis la mise en service des barrages.

On soulignera enfin – et c'est peut-être le plus important – que les objectifs fixés à l'Etablissement pour le soutien des étiages de l'Allier et de la Loire, en termes de débit moyen journalier, ont tous été atteints, permettant la satisfaction des besoins des activités humaines et des milieux aquatiques à l'aval.

Point d'information sur la journée d'échanges « Apports opérationnels des retours d'expériences sur la gestion des étiages » e soutien d'étiage 2020

Le deuxième sujet est un point d'information sur la journée d'échanges qui s'est tenue fin septembre sur les apports opérationnels sur les retours d'expériences sur la gestion des étiages.

Suite à l'étiage 2019 qui était apparu comme un étiage de référence, il est apparu opportun de consacrer une journée d'échanges au thème des apports opérationnels des retours d'expériences sur la gestion des étiages.

Différentes interventions ont permis d'aborder les aspects complémentaires de la gestion des étiages, aussi bien les cadres et outils réglementaires, les outils de prévision, d'aide à la décision et à la gestion, mais également ce qui concernait les modes de décision et d'organisation des acteurs.

En croisant avec des retours d'expériences d'autres bassins (Adour, Garonne et Seine), on voit que les situations sont différentes et que si l'objectif de gérer la ressource en eau disponible est partagé, la géographie et l'histoire des territoires conduisent à des approches qui peuvent varier et dont on peut s'inspirer.

A noter aussi que les études présentées sur la Loire et la Seine, ou encore les travaux de l'INRAE, ont ouvert les échanges sur la préoccupation d'améliorer la connaissance et aussi la prise en compte des enjeux socio-économiques dans la gestion des étiages.

J'en ai fini sur le deuxième point concernant les étiages.

Actualisation de la composition de la commission des usagers du soutien des étiages de l'Allier et de la Loire, apporté par les ouvrages de Naussac et Villerest

Le troisième point se rapporte à la composition de la commission des usagers du soutien des étiages de l'Allier et de la Loire. Cette commission se réunit chaque année et l'Etablissement lui présente les comptes relatifs au soutien d'étiage et sollicite son avis en vue de la préparation du budget annexe relatif à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages de Naussac et Villerest.

Sa composition a été définie par une délibération du Comité Syndical de 2006 fixant à 16 le nombre maximum de ses membres et précisant leur représentation, avec un mode de désignation qui est le suivant : les représentants des irrigants (5) et les représentants des industriels (5) sont désignés par et au sein des membres représentant ces catégories d'usagers au Comité de bassin Loire-Bretagne ; et les représentants des collectivités au titre de l'alimentation en eau potable (5) sont eux désignés par le Comité Syndical de l'EP Loire.

Concernant les représentants des irrigants et des industriels, et dans l'attente de la reconstitution du Comité de bassin, il est proposé au Comité Syndical de prolonger le mandat des représentants actuels.

Concernant les représentants des collectivités au titre de l'alimentation en eau potable, vous avez une carte montrant où se situent les collectivités prélevant de l'eau potable dans la Loire et l'Allier réalimentés.

Au regard de la quantité d'eau prélevée par chacune des collectivités bénéficiant du soutien d'étiage et pour garantir une représentativité équilibrée du territoire concerné le long des deux axes, il est proposé au Comité Syndical de désigner les délégués des collectivités suivantes comme représentants de cette catégorie « eau potable » : Nantes Métropole, à l'aval, Tours Métropole Val de Loire, Clermont Auvergne Métropole, Nevers Agglomération et Vichy Communauté.

Il est à signaler également qu'un représentant des communes riveraines de Naussac et un représentant des communes riveraines de Villerest, et les services de l'Etat, sont également invités à assister aux travaux de cette commission ainsi que toute autre personne qualifiée susceptible d'apporter son expertise à la commission.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci bien.

Pour revenir sur l'étiage, j'allais dire heureusement qu'on a eu cet événement pluvieux des 12 et 13 juin de cette année qui a rempli les barrages, sinon je crois qu'on aurait eu un été catastrophique. Je ne sais même pas si le mot est suffisamment fort. Sachant qu'on avait commencé l'étiage très tôt, et quand on voit l'été qu'on a eu derrière, je pense que ça aurait été catastrophique. Quand on voit l'état de la retenue de Villerest en septembre, si le barrage n'avait pas été plein mi-juin, je ne sais pas comment on aurait fait.

Vous allez me dire, ça, c'est fait, alors on ne va pas revenir dessus, mais voilà, heureusement qu'on a eu cet épisode pluvieux.

En plus, on avait ouvert les vannes et je crois que c'était 1 000 m³/s, donc c'était aussi assez impressionnant. On avait plutôt plus d'eau que pas assez mais enfin voilà, heureusement qu'on a eu cet événement pluvieux qui était vraiment une chose importante pour notre fleuve.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Oui ce sont effectivement les retours d'expériences sur l'Adour, que vous nommez, qui me paraissent effectivement intéressants au niveau de la diversité et de la continuité. En revanche, la Loire a quand même une particularité, notamment sur le soutien à l'étiage à Gien, où vous marquez 43 m³/s. Pour qu'elles fonctionnent, le débit devait être à 50 m³/s. Or, à ma connaissance, ça n'a pas été arrêté. Donc effectivement cette particularité de la Loire est à noter dans les remarques. Et je voulais dire que Bourges, aussi, pompait de l'eau potable dans la Loire. Mais je pense que c'est le point bleu, qui est un peu éloigné de la Loire, qui est là. Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Bernard.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Pour un complément d'information. J'ai écouté avec attention tout ce qui a été dit.

Quel est l'état de remplissage de Naussac à l'heure actuelle ? Naussac, plus particulièrement, puisque sur l'Allier c'est ce qui nous intéresse le plus. J'ai vu que 67 m³ ont été utilisés. Il a bien dû

se remplir un tout petit peu depuis. Donc il y a 120 Mm³ à peu près ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

On est à peu près à ce niveau-là. Il ne s'est pas rempli. Il ne pleut pas. Ça reste sec. Et même, en fait, on continue un tout petit lâcher pour assurer un débit dans l'Allier juste à l'endroit où il y a la restitution du barrage de Naussac dans l'Allier, parce que vraiment, à l'amont du bassin de l'Allier, il n'y a pas d'eau en ce moment. Ça reste sec.

On est à un peu moins des 2/3 de remplissage.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Merci.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Daniel, juste peut-être un mot. Cécile.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Cécile.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Oui, bonjour à tous. Juste pour dire que dire que cette eau, que nous attendions tous le 12 juin, est arrivée et elle a même fait dans le haut bassin versant des ruissellements énormes et certaines communes ont été classées en état de catastrophe naturelle. En Haute-Loire notamment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Ce qui a permis en effet de remplir le barrage mais on comprend bien que l'eau est bien venue de quelque part. Et elle est venue de chez vous à l'amont. On en est bien conscient.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président. Juste deux précisions en complément des éléments qui ont été portés à la connaissance du Comité Syndical.

1. Effectivement, on ne l'a pas évoqué, cet apport d'eau a entraîné une gestion par le barrage de Villerest d'une situation proche d'une crue. Donc il peut se passer aussi des inondations en plein été. Ça, c'est la première leçon. En contrepartie, ça a permis de refaire le plein des retenues, ce qui n'est pas du tout négligeable.

2. Les objectifs qui sont fixés le sont pour permettre la satisfaction de l'ensemble, j'allais dire, des usages bénéficiant du soutien d'étiage, c'est-à-dire à la fois la partie irrigation, la partie industrielle et la partie eau potable. Et les objectifs qui sont fixés intègrent effectivement les modalités de fonctionnement des uns et des autres, qui font qu'il y a à chaque fois des niveaux d'alerte qui permettent de vérifier à partir de quel moment on risque de se retrouver dans des situations qui peuvent poser problème. Tel n'était pas le cas cette année puisque, au niveau des objectifs qui ont été fixés, ils permettaient d'assurer efficacement ces interventions, à la fois pour le volet industriel, pour le volet irrigation et le volet eau potable.

Par rapport à cela, on est bien sur une satisfaction multi usages. Etant rappelé que le soutien d'étiage bénéficie dans le même temps aux milieux aquatiques.

Des graphiques sont présentés de temps à autres, qui établissent le delta entre ce qu'il y a véritablement dans le cours d'eau et ce qui est apporté par le soutien d'étiage. Dans certains cas, ça contribue aux trois quarts, y compris donc pour les milieux aquatiques.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, ça a été dit, une année un peu atypique avec Naussac qui n'a pas donné la pleine mesure de ses possibilités du fait des travaux sur Poutès où là, par rapport à EDF qui fait ses fameux travaux qu'on attendait depuis des années, on a fait en sorte qu'il n'y ait pas de difficultés. Je pense que l'année prochaine on pourra solliciter un peu plus Naussac. Sachant aussi qu'on a affaire à deux barrages complètement différents. Il y en a un, Villerest, qui peut se remplir en une nuit. Naussac, on le sait, a beaucoup plus de difficultés à se remplir, n'étant pas sur la rivière Allier mais un petit peu à l'écart.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

5. Fixation du taux 2020 de la redevance soutien d'étiage

On continue avec l'étiage, cette fois sur le taux, par rapport au budget annexe.

C'est Zoé DECOLLY qui va nous présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Concernant le taux de la redevance soutien d'étiage :

Pour rappel, par délibération de décembre 2019, le montant de la redevance soutien d'étiage a été fixé à 3.677.753 € pour 2020. C'est un montant qui se situe un peu en dessous du montant moyen annuel de cette redevance instituée en 2007.

Le taux de la redevance est quant à lui fixé en divisant le montant de la redevance (en €) par l'assiette (en m³) pondérée de trois coefficients (coefficient d'usage, coefficient d'étiage et coefficient géographique).

A l'issue de ce calcul, le taux pour 2020 doit être fixé à 0,0101276 €/m³ prélevé, donc 7 chiffres après la virgule.

Ce taux se situe un peu au-dessus du taux moyen annuel depuis 2007.

Il vous est donc proposé d'acter de ce taux pour la redevance soutien d'étiage 2020 par une délibération.

INTERVENTION DE M. FRECHET

N'hésitez pas, Madame, si vous avez une question. Vous avez le micro.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je voulais savoir si tout le monde payait le même taux, c'est-à-dire : est-ce que les usagers agricoles, est-ce que les usagers industriels, est-ce que les agglomérations qui utilisent l'eau en eau potable,

payent le même taux au m³ ? Ou est-ce que c'est une législation nationale qui nous oblige à calculer ainsi ?

Mon idée, elle est simple : j'entends bien, la consommation d'eau c'est 10% pour les usages domestiques et le reste, c'est pour les industriels et l'agricole.

J'ai parlé des centrales nucléaires. Moi, je milite pour qu'elles s'arrêtent, ce qui arrangera bien. Mais bon, ce n'est pas le lieu ici. Mais je rappelle que 30% de l'eau qu'ils prélèvent s'en va dans l'air puisqu'il s'en évapore une certaine partie. Et si c'est possible qu'ils payent un peu plus, j'aimerais bien, voilà. Le nucléaire, ils n'en sont pas à quelques euros près.

Et pareil sur l'irrigation agricole. J'aurais voulu poser une question plus politique aussi, dans le sens où en effet l'argent est utilisé en soutien aux étiages et sur un certain nombre de digues de lutte à l'irrigation. Je voulais savoir jusqu'à quel point l'Etablissement Public Loire ne pouvait pas aider les agriculteurs à se transformer, dans le fond. Est-ce que ça fait partie des compétences de l'Etablissement, dans le sens où, en effet, si l'argent pouvait être utilisé pour ces irrigants. Je sais qu'ils cherchent des débouchés ailleurs.

Alors voilà, c'était une question ouverte. Je ne sais pas si c'était le moment de la poser. Mais après, je vous promets que je ne fais que vous écouter.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Le taux est unique pour tous les usagers. En revanche, dans le calcul du montant de la redevance sont appliqués des coefficients en fonction des usages. Donc il y a un coefficient d'usage qui est différent pour l'irrigation, l'eau potable et l'industrie.

Cette redevance n'est pas nationale. Elle est propre au bassin de la Loire et aux deux ouvrages de Naussac et Villerest pour le soutien d'étiage qu'ils permettent.

C'est quelque chose qui résulte d'une décision qui a été prise au moment de l'instauration de cette redevance en 2006.

Le montant de la redevance est de l'ordre de plus de 3 M€ chaque année. La redevance, d'où elle vient ? Elle vient pour les trois quarts d'EDF. C'est le premier redevable pour les quatre centrales nucléaires. En nombre d'usagers : il y a de l'ordre de 350 redevables mais il y a un usager parmi ceux-là qui représente les trois quarts en montant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

EDF est le premier contributeur de l'Etablissement, tous budgets confondus. Sachant, comme vous l'avez dit, qu'une grande partie de l'eau est retrouvée dans la Loire parce que tout ne part pas, en effet, en vapeur. Une grande partie de cette eau retourne dans le fleuve.

INTERVENTION DE M. DUBOST (Nantes Métropole)

Je débute, c'est ma première réunion.

Quand on prélève dans la Loire, on prélève une partie de flux naturel et une partie de flux provenant du soutien d'étiage. Comment se fait le calcul du nombre de m³ qui relèvent du soutien d'étiage ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Les données sont celles des prélèvements de chaque usager, que nous transmet l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne reçoit l'information, va chercher l'information sur l'ensemble des prélèvements réalisés dans la Loire, l'Allier, également dans les autres cours d'eau, également dans les nappes d'accompagnement de la Loire et de l'Allier, et elle nous transmet ces données de prélèvements pour qu'on puisse calculer la redevance en appliquant un certain nombre de règles de calcul qui ont été définies et encadrées, encore une fois, à la mise en place de cette redevance.

Je peux aussi compléter par rapport à la question de Madame MENGUY, en disant qu'à la mise en place de cette redevance, a été encadré aussi à quoi elle doit servir. En fait, son utilisation est limitée à certaines choses qui ont été indiquées lors de sa création et qui sont principalement le fonctionnement et l'exploitation des deux barrages qui servent au soutien d'étiage.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est une recette qui est bien fléchée, dans laquelle on ne peut pas piocher pour autre chose. C'est un budget annexe bien précis.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Vous avez parlé tout à l'heure d'une pondération en fonction des usages. On pourrait la retrouver où cette pondération ? Pas spécialement l'avoir maintenant mais est-ce qu'on peut la retrouver sur votre site quelque part ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Elle est inscrite dans l'arrêté du 10 novembre 2006. On peut la retrouver sur le site Internet de l'Etablissement.

Le coefficient d'usage est de :

1 pour l'eau potable

0,8 pour l'usage industriel

0,4 pour l'usage agricole

Ce n'est qu'un des coefficients.

Il y a aussi un coefficient de période d'étiage et un coefficient géographique.

Ces éléments sont inscrits dans l'arrêté de 2006.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Bonjour à tous. Ce n'est pas une question, c'est juste pour rebondir sur les propos qui ont été tenus, les questions qui ont été posées.

Je pense que tout le monde peut avoir conscience ici que la question de l'accompagnement de l'agriculture, etc., dépasse quand même un peu l'objet de cet Etablissement. C'est plutôt le rôle des politiques agricoles et de l'Agence de l'eau pour soutenir un certain nombre d'évolutions quand elles portent sur l'eau. Mais en tout cas, on a bien conscience que ce sujet-là d'évolution des pratiques

fait partie du paysage politique général.

Je profite d'avoir la parole pour juste répondre sur un tout petit point que vous aviez évoqué tout à l'heure par rapport au niveau d'eau et au lien avec le fonctionnement des centrales. On était dans des plages qui permettent de gérer, avec des mesures de gestion des rejets de centrales, qui ne sont pas problématiques encore du point de vue du fonctionnement. Mais ce sont des plages qui nécessitent une attention, ce qui ne change rien à la question politique que vous soulevez par ailleurs et sur laquelle je ne m'exprime pas, bien entendu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous exécutons les directives qui nous sont données, entre autres par l'Etat, par rapport à ces débits minimum.

Par rapport à cette fixation du taux, s'il n'y a plus de questions, plus de demandes d'information, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2 abstentions. De la déléguée de Bourges et celle de la Région Centre-Val de Loire qui lui donné sa délégation de vote.

6. Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Naussac et de Villerest

Avant de passer la parole à Benoît ROSSIGNOL, je voulais remercier l'Etat, la DREAL, d'avoir pris notre demande en compte pour retrouver des coûts normaux de cette prestation. On a eu pas mal d'échanges entre nos deux structures et je me félicite vraiment de l'accord qui a pu être trouvé, que va nous présenter Benoît ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Il y existe effectivement une convention entre l'Etat et l'Etablissement définissant les engagements réciproques et les actions spécifiques liant l'Etat et l'Etablissement, dans le cadre de gestion des barrages de Naussac et de Villerest, en situation d'étiage et en situation de crue, ainsi que les modalités de financement.

L'actuelle convention avait été établie pour une période de 5 ans (2016-2020) et elle s'inscrit dans le prolongement des précédentes conventions relatives à la conception et à l'utilisation du réseau CRISTAL depuis 35 ans.

Un peu d'histoire : le réseau CRISTAL, opérationnel depuis 1985, avait été conçu à l'origine pour anticiper les crues et optimiser la gestion du barrage de Villerest, en partenariat tripartite associant l'Etablissement Public Loire, l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce réseau CRISTAL permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau et les débits sur la Loire et ses principaux affluents. En 2003, il a été transféré par l'Etablissement à l'Etat, qui en assure la gestion depuis le 1^{er} janvier 2004. Depuis, il y a des conventions.

La convention porte sur les échanges réciproques entre l'Etat et l'Etablissement, ainsi que sur l'appui technique apporté par l'Etat à l'Etablissement Public Loire pour :

- L'accès, en temps réel, aux données de pluies et de débits recueillies par le réseau CRISTAL, mais également pour la maintenance et la logistique des équipements (stations de mesures, par exemple) ;
- Un appui matériel et logistique.

Vous avez, sur la carte qui est projetée, les stations de mesures des pluies et des débits du réseau CRISTAL qui sont utilisées par l'Etablissement Public Loire pour la gestion des barrages de Naussac

et de Villerest, situés largement sur l'amont du bassin, mais également sur la partie moyenne, notamment pour l'étiage.

Les activités réalisées dans le cadre de cette convention font l'objet d'un compte-rendu annuel fourni par la DREAL à l'Etablissement Public Loire.

La convention actuelle s'achevant au 31 décembre 2020, des échanges ont eu lieu avec la DREAL pour voir de quelle manière la reconduire. Elle avait donné lieu au versement par l'Etablissement d'une participation financière annuelle d'un montant moyen de 473.422 € TTC sur la période 2016-2020, avec une évolution des coûts qui faisait apparaître une augmentation de plus de 14% entre 2011 et 2020, dont près de 13% entre 2015 et 2020.

Il est proposé de reconduire cette convention pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour un montant total annuel de 440.000 € TTC, qui est donc en diminution par rapport au montant de la convention précédente. Cette diminution a notamment été rendue possible par la répercussion de la diminution des coûts de fonctionnement des équipements et de transmission des données consécutive à la modernisation du système (bascule vers des systèmes nationaux qui vont être utilisés).

Au-delà de ces aspects strictement financiers, ce qu'il est intéressant de retenir, c'est que l'exécution de cette convention est l'occasion, sous l'angle technique, d'une recherche systématique d'exploitation des synergies d'intervention entre les services de l'Etat et ceux de l'Etablissement qui travaillent vraiment au quotidien ensemble.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci.

Donc ce fameux réseau CRISTAL qui est primordial pour nous, pour bien appréhender les situations d'étiages et de crues. Encore merci à tout le monde d'avoir pu trouver cet accord qui est important pour nous financièrement. Je pense que les deux parties s'y retrouvent. Merci à Monsieur le Directeur et ses équipes, et à l'Etat et aux équipes de la DREAL pour cet accord.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

INTERVENTION DE M. DUBOST

Sur la délibération, on a la somme de 440.000 € et ensuite on a un détail qui est de 455.000 €. Puisqu'on dit 440.000 € TTC, mais on a 380.000 € + 75.000 €, ça fait 455.000 €. Je ne comprends pas la différence.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur ROSSIGNOL va vous répondre.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est probablement une erreur matérielle. Merci de l'avoir signalée. Dans la note du point 6, il est bien indiqué que la répartition est 365.000 € et 75.000 €.

Effectivement il y a une erreur qu'on va corriger mais c'est ce qui est dans la note qui est juste.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est bien sur 440.000 €, c'est ça. Et sans indexation, ce qui est aussi un point important.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Désolé de reprendre la parole. Vous allez penser que je suis bavard.

Simplement, cela me donne l'occasion de souligner la qualité et l'excellence des relations techniques qu'il y a entre nos deux structures et je voulais remercier, vous-même et l'ensemble des équipes de l'EP Loire pour cette excellente collaboration. Je le dis d'autant plus facilement que je n'y suis absolument pour rien puisque je viens d'arriver, depuis 15 jours. En tout cas, c'est comme cela qu'on me l'a décrit quand je suis arrivé à la DREAL et je tenais à souligner cet excellent travail, au bénéfice de tous puisqu'il s'agit de mutualiser la production de données pour que chacun puisse accomplir sa mission du mieux possible. Tout cela est au bénéfice collectif.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de votre intervention qui nous fait très plaisir.

Par rapport à ce dossier, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Entre-temps, j'ai eu un petit mot de Nathalie ROUSSET, notre collègue de Haute-Loire, qui me disait d'insister sur la situation de l'Allier – mais M. Bernard SAUVADE l'a dit tout à l'heure – où il y avait un fort déficit. Encore aujourd'hui et c'est pour cela qu'on fait quelques lâchers malgré tout à Naussac, même si on fait très attention encore par rapport à Poutès. Elle soulignait l'importance et le rôle des ouvrages, par rapport à Villerest et Naussac, qui nous permettent de faire du soutien d'étiage pendant les périodes de sécheresse. On l'a dit aussi.

Également les difficultés d'usage sur les axes réalimentés. Comme vous le savez, nous avons après-demain un Comité de bassin dont le point principal va être en effet l'acceptation de nouveaux SDAGE.

Elle souligne aussi – et je l'en remercie – la qualité du travail de l'Etablissement. Donc merci Nathalie de ton soutien. Ça aussi, ça fait plaisir. Sachant qu'en Haute-Loire, en effet, elle est très en amont de ce qui se passe et, comme disait aussi tout à l'heure Mme Cécile GALLIEN, ils s'en rendent bien compte. Et on compte sur eux, en effet, par rapport à notre fleuve. Donc, merci à vous.

7. Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

J'ai préparé cette petite note pour être vraiment très précis sur ce point-là. Il s'agit d'un sujet d'actualité extrêmement important, auquel l'Etablissement consacre beaucoup de temps et d'énergie maintenant depuis plusieurs années.

Comme vous le savez, la gestion par l'Etablissement de digues non domaniales, engagée à l'été 2019 en Loire aval puis depuis 2020 sur l'axe Cher, concerne actuellement un linéaire d'ouvrages de près de 60 km. Les missions correspondantes concernent à la fois l'entretien, l'exploitation, la surveillance et les missions d'ingénierie. Les délégués des EPCI ici présents pourront vous confirmer s'il en était besoin qu'elles sont assurées au plus près du territoire en lien étroit et régulier avec les collectivités concernées.

Encore une fois, ce n'est pas d'Orléans qu'on décide de tout. Il y a des plateformes, plusieurs plateformes, qui sont au plus près des territoires.

A titre d'illustration, concernant les digues de Loire aval, le travail se poursuit actuellement, avec notamment : des investigations complémentaires pour la réalisation des études préalables aux travaux de renforcement des six systèmes d'endiguement, des travaux d'entretien préparés au

premier semestre et lancés en septembre, l'élaboration de plans de gestion de la végétation qui a pu se développer sur les digues en risquant de les fragiliser, la préparation de marchés de travaux de réparations ponctuels et leur suivi.

Je ne vous ennuierai pas plus avec les visites d'inspections par les services de la DREAL effectuées en juillet et en août derniers pour les quatre digues classées en gestion déléguée.

En revanche, je vous signale la réunion du 9 octobre dernier à Angers, avec les représentants des 4 EPCI concernés. Elle a permis de présenter un bilan technique et financier du travail réalisé en à peine un peu plus d'un an, de préparer le renouvellement des conventions de délégation de gestion arrivant à échéance en fin d'année et d'évoquer les perspectives à l'horizon 2024.

Plus particulièrement, en lien avec l'entretien et la sécurisation de la digue de Montjean-sur-Loire, il est proposé que l'Etablissement donne un avis dans le cadre d'une enquête publique en cours sur le projet de classement d'un site. Il nous semble en effet que l'instruction des projets situés dans cette emprise doit faire preuve de suffisamment de souplesse pour permettre la réalisation de ceux en lien avec une gestion de la végétation arborée et ligneuse et les futurs travaux de fiabilisation permettant la sécurisation de ce système d'endiguement protégeant près de 900 personnes.

Il vous est proposé que cette demande soit transmise à la préfecture de Maine-et-Loire et donc de délibérer favorablement sur cette demande.

Pour ce qui concerne les digues de l'axe Cher, des visites techniques approfondies des digues composant le système d'endiguement de Vierzon ont été réalisées durant l'été. Elles font partie des études réglementaires, dont l'étude de dangers qui peut maintenant démarrer, avec notamment l'exploitation du modèle hydraulique déjà développé dans le cadre de l'étude « 3P » sur le bassin du Cher. Parallèlement, un marché d'investigations géotechniques complémentaires nécessaire à la réalisation de l'étude de dangers a été préparé. Ces études s'inscrivent dans la perspective d'une demande de régularisation du système d'endiguement de Vierzon d'ici la fin 2021.

L'élaboration d'un plan de gestion de la végétation pour ces ouvrages a également démarré en septembre. La mise en place des autres documents réglementaires a également été engagée avec en particulier l'organisation de la surveillance des ouvrages.

Pour ce qui est de l'Indre-et-Loire, je vous rappelle que la précédente réunion du Comité Syndical a été l'occasion d'acter le renforcement de la coopération avec le Département pour la gestion de ses digues non domaniales.

Pour avancer sans délai dans cette voie, il a été décidé que l'Etablissement porte la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des plans de gestion de la végétation sur la digue de Bertignolles ainsi que sur les tronçons Cinq-Mars-la-Pile amont et Cinq-Mars-la-Pile aval. Afin de faire diligence, nous nous sommes organisés pour que la prestation correspondante soit lancée dès cette année.

En Indre-et-Loire toujours, je tiens également à mentionner notre appui à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la gestion de ses ouvrages de protection et plus particulièrement la réalisation des études réglementaires qui vient d'être engagée pour deux ouvrages assurant la protection du bourg de la ville de Langeais.

Vous aurez pu constater par ailleurs que le fait d'être le nez dans le guidon pour faire avancer les dossiers ne nous empêche pas de réfléchir en même temps, surtout lorsqu'il s'agit de sujets majeurs. A cet égard, j'attire votre attention sur la journée d'échanges que nous avons organisée le 30 septembre dernier sur l'intégration environnementale des infrastructures de protection contre les inondations. Toutes les présentations effectuées sont à retrouver sur le site de l'Etablissement. Pour aller plus loin dans cette logique de mise à disposition des résultats, je vous annonce que notre 7^{ème} livret de vulgarisation sera consacré à cette thématique. Diffusion prévue à la fin du mois d'octobre.

Dans un champ d'intervention voisin, au titre du couplage entre infrastructures dites « dures » et

celles dites « souples », je me permets de rappeler que, dès 2016, l'Etablissement a pris l'initiative d'une analyse exploratoire, sur l'ensemble du bassin fluvial, des potentialités en termes de zones d'expansion de crues.

24 zooms territorialisés ont ensuite été réalisés à partir de 2017 et 3 déclinaisons opérationnelles sont actuellement en cours.

Dans la continuité, j'ai pris l'initiative en mai dernier de solliciter 78 EPCI concernés par les plus grandes ZEC recensées. Près de 30 réponses ont été reçues et plus d'une dizaine d'EPCI ont marqué un niveau d'intérêt fort pour une analyse plus approfondie. Le marché correspondant pour la réalisation d'une dizaine de nouveaux zooms territorialisés a été notifié début octobre et les premiers échanges avec les EPCI volontaires ont débuté. De plus, pour 2021, est déjà prévue une nouvelle déclinaison opérationnelle en lien avec le SAGE Cher aval.

Je termine ce point d'information en évoquant bien évidemment le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) dont notre Etablissement a pris l'initiative. Vous avez tous été destinataires du rapport sur l'état d'avancement de ce projet que j'ai remis en juillet dernier au Préfet coordonnateur de bassin, à sa demande, en amont de la nouvelle rencontre de l'ensemble des EPCI concernés prévue à Orléans le 6 novembre prochain, à laquelle bien sûr je serai présent.

Comme vous aurez pu le constater, l'objectif est toujours d'avancer dans la voie d'une gestion intégrée des infrastructures de protection des inondations du bassin de la Loire et de ses affluents, sur la base du scénario d'organisation proposé par l'Etablissement à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, tel que préfiguré dès 2018, et dont le déploiement progressif vise, à l'horizon 2024, un réseau cohérent de 6 plateformes de proximité.

En tant que président de l'Etablissement, je considère que les élus à mes côtés ont pris leurs responsabilités et que, techniquement, nous avons fait plus que notre part de travail pour faire émerger une solution à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés. Un peu d'appui de temps à autre ne ferait pas de mal.

Vraiment pour résumer ce que je viens de dire et éventuellement que vous puissiez relayer ces informations, c'est vrai qu'on n'a pas eu de crue sur notre fleuve depuis le XIX^{ème} siècle, mais le risque d'inondation est toujours bien réel sur le bassin de la Loire et de ses affluents. Il s'agirait même de crues dévastatrices pour les territoires avec des dommages qui se chiffrent en milliards d'euros. A ce moment-là, on ne manquera pas d'échanger sur la responsabilité imputable aux uns ou aux autres et ce n'est pas l'exemple de Nice et de ses alentours qui va me contredire.

Donc, à partir de là, pour éviter de faire inutilement compliqué :

1. Des investissements sont indispensables pour entretenir voire renforcer les infrastructures de protection contre les inondations. S'ils sont coûteux, les dommages occasionnés par les crues le sont bien plus encore. Raison de plus pour éviter toute dépense inutile et rechercher toutes les économies possibles. C'est le propriétaire-gestionnaire des barrages écrêteurs de crues de Villerest qui vous le dit.

2. Pour les digues. Ce sont les EPCI qui, dans tous les cas, doivent rester maîtres des décisions à prendre dès lors que celles-ci restent cohérentes avec les objectifs de gestion à l'échelle pertinente, celle du bassin fluvial. C'est pour cela qu'on opte plus pour la délégation que pour le transfert de gestion.

3. L'EP Loire est le seul outil des collectivités à cette bonne échelle. C'est un Etablissement expérimenté, mobilisé pour et piloté par les collectivités. C'est aussi un Etablissement reconnu par l'Etat et au service de l'intérêt général. Déjà l'Etat lui a transféré le barrage de Naussac, ce dont tout le monde peut se féliciter aujourd'hui vu le service rendu en termes de soutien d'étiage. Ce n'est donc pas par hasard qu'il a pris l'initiative du PAIC qui mise à la fois sur une force collective et du sur-mesure en proximité avec les territoires. Enfin, les décisions coordonnées et les interventions

adaptées, les charges mutualisées et réduites, les économies d'échelles, c'est déjà du concret en Loire aval et sur l'axe Cher, avec la gestion déléguée d'une soixantaine de kilomètres de digues, sans parler de la coopération renforcée avec le CD 37 dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Voilà un petit peu un bilan de ce que nous faisons aujourd'hui. Nous sommes dans le concret, nous avons pu démontrer ce qu'on était capable de faire. Encore une fois, avec des plateformes de proximité. C'était une demande des territoires et aussi pour nous une évidence. Comme je l'ai dit tout à l'heure en préambule, on ne va pas piloter d'Orléans. Donc, six plateformes sur l'ensemble du linéaire, de façon à être au plus près des digues, des territoires, pour pouvoir prendre les bonnes décisions. Et ce sont les EPCI qui gardent la main parce que ce sont eux qui financent et on l'espère avec des subventions au maximum. On parlait de 80%, certains voudraient plus mais déjà, si on arrive à 80%, ça serait une bonne chose.

Voilà un petit peu ce que je pouvais vous dire sur cette gestion des infrastructures qui devient maintenant de plus en plus d'actualité et primordiale pour nos territoires.

Le débat est lancé. Si quelqu'un veut compléter ?

Oui, Monsieur PAVILLON.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Jean-Paul PAVILLON, pour Angers Loire Métropole.

Nouvellement élu mais j'ai pu participer à la réunion du 9 octobre et puis je peux témoigner effectivement de ce travail collectif qu'on peut faire les uns avec les autres, au moins sur le territoire du Maine-et-Loire. Et puis appeler, surtout, à avoir cette réflexion-là, effectivement, à l'échelle du bassin. Vous l'avez évoqué, on ne perd pas la maîtrise. Je parle au nom de mes collègues. On est les uns à côté des autres, c'est bien. On a encore la maîtrise effectivement de ce qu'on souhaite faire et on travaille en bonne intelligence avec l'Etablissement Public Loire. Et je pense qu'on ne peut qu'inciter effectivement les autres collègues des autres Départements pour avoir aussi un poids collectif. Je suis un ancien basketteur, j'aime le sport collectif. Comme je l'ai déjà dit, je pense que si, les uns et les autres, on arrive collectivement sur ces délégations de gestion, on fera aussi poids par rapport aux financeurs. Et vous l'avez rappelé tout à l'heure, si on veut aller chercher au-delà des 80% suite à la discussion qu'on a eue ce midi à table, collectivement je pense qu'on pourra le faire même si les discussions vont être âpres. Mais c'est un autre sujet. En tout cas, on n'aurait pas pu, à notre échelle, développer les compétences qu'a l'Etablissement Public Loire. Mais on ne se sent pas démunis, bien au contraire. On est toujours aux côtés de l'Etablissement Public Loire. Et puis on sait nous entendre et on sait se faire écouter.

C'était le témoignage que je voulais apporter pour Angers Loire Métropole. Et comment former les agents, aussi, parce que c'est quelque chose d'important. Il y a besoin d'une ingénierie que nous collectivité on pourrait développer mais vu qu'il y a déjà des choses qui sont faites sur votre Etablissement, je trouve que c'est intéressant.

Voilà ce que je voulais dire en termes de témoignage d'un nouvel élu en charge de la GEMAPI.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci en tout cas de votre témoignage.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Je vais faire le relais aussi. Je suis nouvel élu de la GEMAPI, Mauges Communauté. On travaille régulièrement avec l'EP Loire et je trouve que le travail est constructif et tout à fait intéressant. Je m'interrogeais juste sur la carte qui correspond au promontoire de Saint-Florent. Par rapport à cela, c'est en fin de compte cette partie-là qui n'est pas classée ? On avait le côté Montjean qui était

classé mais cette partie-là n'était pas classée ? Par rapport au document que nous avons.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je n'ai pas le document sous les yeux.

INTERVENTION DE M. BENOIST

C'est une carte qui reprend la proposition que vous voulez présenter en préfecture.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport à l'enquête publique, ce qu'il s'agit de faire avancer, c'est l'idée que cela ne doit en tous les cas pas venir au détriment de la capacité à assurer la gestion d'une petite partie de la digue, parce que n'est concernée qu'une petite partie de la digue, pas la totalité. C'est seulement pour rappeler que derrière il y a des enjeux de sécurité et que, dès lors, il faut les anticiper pour s'assurer qu'effectivement et le plan de gestion de la végétation, qui est en train d'être construit, et les travaux qui seront nécessaires derrière, seront compatibles avec ce qui est prévu dans le cadre de cette enquête publique.

C'est donc simplement un signalement de faire attention à ce que l'on met derrière pour ne pas interdire par la suite une capacité à gérer le dispositif tel qu'il est convenu : plan de gestion de la végétation, travaux de restauration et renforcement de la digue, et au-delà la sécurité des personnes qu'il y a derrière.

En lien avec les services de l'EPCI concerné, il s'agit simplement d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a un petit morceau qui est concerné par une digue susceptible d'avoir des obligations à assurer derrière. C'est plus une démarche de prudence.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Comme je me trouve maire d'une commune qui est là, j'étais assez intéressé et vigilant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je comprends. Vous avez bien raison.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Voilà. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Monsieur PAVILLON.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Comme on arrive en bout de convention et qu'on doit reconduire, j'espère qu'on aura une délibération en temps et en heure pour pouvoir refaire, au moins pour un an, comme on se l'était dit la dernière fois, cette convention de délégation de gestion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pas de souci. On est aussi très vigilant.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ?

Ce que je voulais dire, c'est qu'on va se retrouver le 6 novembre. Bien sûr, je vais présenter mais j'aimerais surtout qu'il y ait des témoignages comme cela. On a déjà fait une réunion en préfecture. Ils nous disent : vous êtes bien gentils, vous nous dites que vous allez faire ceci que vous allez faire cela mais qu'est-ce qui nous prouve que vous allez le faire, qu'est-ce qui nous prouve que vous avez la qualité, que vous avez les moyens, ainsi de suite ? Je pense qu'aujourd'hui on a démontré qu'on pouvait le faire et je pense que les meilleurs ambassadeurs, si vous êtes disponibles et si vous êtes là le 6 novembre, c'est vous. C'est vous qui pouvez donner cette information à nos collègues. L'intention est toujours belle mais moi je préfère le concret et les exemples, pour montrer que oui, on a dit qu'on allait le faire et on l'a fait. Et à moindre coût, avec moins de personnel, avec des plateformes, avec une délégation pour que vous gardiez la main. C'était aussi une des questions importantes la dernière fois qu'on s'était rencontrés, quand on avait fait cette première réunion. Il y avait eu beaucoup de questions. En délégation, c'est vous qui avez le dernier mot sur les financements. En revanche, nous, on peut aider à obtenir le maximum de financements, avec l'aide de l'Etat, pour essayer d'aller chercher le Fonds Barnier et puis tous les autres financements possibles. Voilà, c'est le but de cette réunion du 6 novembre où on a besoin aussi de votre participation pour concrétiser ce qu'on peut dire, nous, sur ce qu'on peut faire. Mais c'est encore mieux quand c'est fait et aujourd'hui, on le fait, et si on le fait sur une part importante déjà du territoire, on peut bien sûr le faire sur beaucoup plus. Et comme vous l'avez très justement dit, plus on sera nombreux, plus ce sera intéressant. Et c'est d'ailleurs aussi une demande du préfet de bassin qui souhaiterait qu'il y ait le maximum d'EPCI pour que notre démarche soit plus la plus intégrée possible

Oui, Monsieur **BRULÉ**

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Oui, Monsieur le Président. Je voulais abonder dans ce que vous avez dit. Il y a cette réunion importante le 6 novembre. Moi, j'encourage les différents EPCI à être présents et à porter cette parole collective du fait que, quand on s'organise tous ensemble, c'est quand même beaucoup plus efficace. Sur le fond, techniquement, il faut qu'on arrive tous à bien se concentrer justement sur cette question de comment s'organiser pour être le plus efficace. Et c'est effectivement ce que nous souhaitons côté Etat, que l'Etablissement Public Loire puisse être, là aussi, l'outil collectif de tout le fleuve, pour avancer sur cette politique de GEMAPI qui est fondamentale. Et pour ceux qui ont peut-être vécu des inondations – je ne sais pas s'il y en a beaucoup ici qui ont vécu des inondations importantes, moi j'ai exercé dans une région qui avait connu une forte inondation par rupture de « digue » – on mettra des guillemets à digue mais ça c'est un autre débat – on voit bien qu'on est là au cœur même de l'action publique et de l'intérêt général, et que c'est bien entendu cela qui doit tous nous guider. En tout cas, vous pouvez compter sur l'Etat pour que ce soit cela le point cardinal de notre action en la matière.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vous en remercie. D'ailleurs, il y a une dizaine de jours, je suis allé avec Fabrice BOIGARD rencontrer le Vice-président de Tours Métropole, comme il est nouveau aussi, pour lui faire une présentation. On a eu une écoute intéressante et importante pour nous à ce niveau-là.

Oui, Madame.

INTERVENTION DE MME MENGUY

D'habitude, je prends le micro pour poser une question ou pour critiquer, mais vraiment je vous remercie pour la clarté de votre exposé qui est très précis et qui donne effectivement très envie de s'investir dans l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Madame.

Il y avait cette présentation mais il y avait aussi une délibération à prendre concernant le Promontoire du Mont-Glonne, sur les rives de la Loire et l'embouchure de l'Erve.

Par rapport à ce dossier-là, pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Et je réitère ma demande, vraiment, d'être le plus nombreux possible le 6 novembre, pour essayer non pas de convaincre – on n'est pas là pour convaincre, encore une fois on n'a rien à vendre – mais d'expliquer à nos collègues tout l'intérêt pour eux, qu'il soit financier ou technique, de travailler ensemble. En plus, ils sont tous en lien avec l'Etablissement, ne serait-ce que par leurs Départements et leurs Régions qui sont tous membres de l'Etablissement. Certains aussi le sont en tant qu'EPCI. Et je rappelle aux autres que s'ils le veulent, ils peuvent demain adhérer à l'Etablissement. Avant, il y avait une barrière de nombre d'habitants, aujourd'hui cette barrière d'habitants minimum a été enlevée, à condition qu'il y ait une délégation avec l'Etablissement. Ils peuvent donc aussi participer à nos travaux, être acteurs autour de la table, être ainsi au plus près de nos décisions. Cela peut être intéressant pour tout le monde et on met beaucoup d'espérance sur cette réunion, en espérant que ce soit la dernière, et d'avoir un soutien. Et les propos de M. BRULÉ de la DREAL me confortent et on compte aussi sur votre relais vis-à-vis de Monsieur le Préfet pour aller dans ce sens et qu'on parle tous d'une seule voix pour l'intérêt de tout le monde. Et je pense, encore une fois, que l'expérience de ce qui s'est passé la semaine dernière dans les Alpes-Maritimes doit aussi nous interpeller.

Je vous remercie.

8. Proposition de portage par l'Etablissement du PAPI Montluçon et CT Cher montluçonnais

On va partir avec Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Cher amont dont l'Etablissement assure le portage, il avait recruté en juillet 2017, pour une durée d'un an, un agent afin d'engager la préfiguration de ce contrat territorial sur le sous-bassin du Cher montluçonnais. Au terme de cette période et de cette première phase de réflexion, un dossier de présélection avait été déposé auprès des services de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en mars 2018, par la Communauté d'agglomération de Montluçon qui a été désignée comme nouveau porteur de cette démarche. L'agent recruté par l'Etablissement pour assurer cette phase préalable a été ensuite amené à poursuivre sa mission au sein des services de l'EPCI de Montluçon.

Concernant le volet « prévention des inondations », dès novembre 2015, l'Etablissement a accompagné les services de l'agglomération de Montluçon dans les différentes étapes d'élaboration de la stratégie locale de gestion risque inondation et ce jusqu'à son approbation par un arrêté préfectoral en juillet 2018. Le travail de préparation du PAPI, en l'occurrence le PAPI d'intention, a été mené en interne par un agent recruté par l'EPCI en novembre 2018.

Suite au départ de ces 2 chargés de mission de l'agglomération de Montluçon, celle-ci a sollicité par courrier du 7 octobre 2020 l'Etablissement pour reprendre le portage du PAPI (période 2019-2022) et également l'élaboration du Contrat territorial du Cher montluçonnais.

Dans le prolongement des interventions passées de l'Etablissement, que je viens d'indiquer, et en synergie avec celles qu'il mène actuellement sur ce territoire (par exemple l'étude de cas sur le devenir des murets réalisés dans le cadre du PAIC, ou encore l'étude « 3P » du bassin du Cher

mais également, bien entendu, le portage Cher amont), il est proposé de répondre positivement à la sollicitation de Montluçon Communauté et de recruter un agent de catégorie A au titre du besoin des services pour une durée de 2 ans. Le poste de chargé de mission serait localisé à Montluçon et financé par l'Etat, le FEDER Loire, au titre du volet prévention des inondations ; et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour ce qui est de l'animation du Contrat territorial.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Jean-Pierre GUERIN, le local de l'étape, va dire un petit mot. Encore une fois, on essaie de répondre aux demandes des territoires d'être au plus près d'eux.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Merci.

Bien évidemment, les 2 agents qui étaient chargés de ces missions chez nous ont fait du travail intéressant mais ils n'ont pas pu aller au bout de leur mission. Quand on recrute des agents très jeunes, souvent ils ont des envies de famille et de vivre des choses qui ne sont quelquefois pas tout à fait compatibles avec le lieu de leur travail. C'est le cas pratiquement pour les deux. Madame DEBAGOUSE est repartie, elle a suivi son « amour », on va dire. Tout le monde comprend. Et Monsieur DUHAMEL, lui, souhaite changer radicalement d'objectif.

Je pense que c'est une parfaite illustration du thème précédent, de dire on va se regrouper et on va travailler ensemble. Et nous, plutôt que de chercher des recrutements en interne et des financements pour ces recrutements, autant travailler avec des gens qui savent, et vous êtes complètement pertinents, Monsieur le Directeur et Monsieur le Président, pour nous aider dans la démarche et bien sûr nous vous remercions. Sans aller jusqu'à la conclusion mais j'ai bien entendu les deux/trois dernières phrases et j'y souscris pleinement. C'était une réponse positive pour trouver un écho extrêmement satisfait de la région montluçonnaise.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci encore une fois. Pour nous, tous nos territoires sont importants et on les traite de la même façon. Et si on peut travailler comme ça, même avec une grande agglomération, c'est un vrai plaisir. En tout cas, merci de votre confiance.

Sur cette proposition de portage du PAPI, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président. Par rapport à la question et la cartographie que nous avons sous les yeux, souligner qu'effectivement il y a une exploitation de quasiment toutes les possibilités de synergies.

La démarche est portée par quelqu'un qui est président d'une CLE de SAGE, donc on a l'entrée Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Elle est en cohérence avec une étude « 3P » (Prévision/Prévention/Protection contre les inondations) à l'échelle de l'ensemble du bassin du Cher, laquelle intègre les interventions des programmes d'actions de prévention contre les inondations, en cohérence avec d'autres EPCI du même territoire. Concrètement, on arrive sur quelque chose qui fait qu'à travers ces procédures administratives, en fait, opérationnellement, c'est du lien qui est assuré à la fois entre interventions au titre de la prévention, de la prévision, de la protection contre les inondations, mais également avec la gestion des milieux aquatiques. J'ai laissé de côté les zones d'expansion de crues qui sont dans le coup aussi.

C'est sans doute une illustration de ce qui peut permettre, en économie de moyens, de maintenir une solidarité certaine entre des territoires qui, autrement, pourraient autrement pourraient se sentir, j'allais dire, distants les uns des autres.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci de ce complément.

9. Point d'information sur les interventions de l'Etablissement sur le volet zones humides

Il s'agit d'un point d'information. Il n'y aura pas de délibération.

Laurent BOISGARD va nous le présenter.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Entre 1950 et 1990, la moitié des surfaces de zones humides en France a disparu. Cette régression s'est ensuite limitée avec un renforcement des mesures de protection et de gestion. Cependant, les zones humides ordinaires sont souvent méconnues et continuent de subir des dégradations au détriment des services qu'elles peuvent rendre.

Inventorier ces milieux constitue donc un préliminaire. Ainsi, l'Etablissement s'est impliqué depuis plus d'une décennie dans leur cartographie.

Les pré-localisations réalisées dans le cadre de l'élaboration des 4 SAGE dont il assurait le portage ont alors permis de délimiter sur près de 20% du bassin fluvial de la Loire et de ses affluents des enveloppes de probabilité de présence de zones humides pouvant être utilisées comme référentiel d'alerte notamment dans les documents d'urbanisme ou pour la rédaction de dossiers d'aménagement du territoire.

Avec l'objectif de préciser les contours de ces milieux, de caractériser leurs fonctionnalités, de définir des modalités de gestion et de les protéger au travers de leur intégration dans les PLUi et les SCoT, des inventaires de terrain sont réalisés. Pour ce faire, l'Etablissement fait majoritairement appel à des prestataires, hormis sur le bassin de la Sioule où les inventaires sont réalisés en régie. Les montants de ces prestations varient sensiblement en fonction de la typologie du territoire à expertiser, de la taille des milieux considérés ou encore du temps consacré à la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. A terme, l'Etablissement aura permis d'améliorer la connaissance de ces milieux sur près de 5.800 km², soit une surface légèrement supérieure à celle du département de l'Ardèche.

Enfin, l'ensemble de cette connaissance acquise peut être valorisée dans le cadre de l'exploitation des potentialités en matière de zones d'expansion de crues, comme par exemple dans le cadre des déclinaisons opérationnelles engagées sur les territoires du Contrat territorial Val d'Allier Alluvial et du SAGE Yèvre-Auron.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Un petit document intéressant. La conception, les droits photo, le tirage, tout a été réalisé en

interne. Il n'y a pas de frais pour ce petit document, qui montre aussi toute la panoplie de l'Etablissement.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je vois que sur le Yèvre-Auron, l'inventaire est en vert foncé. Ce qui veut dire que l'inventaire a été fait ? C'est ça ?

Ma question est très précise : on est en révision du PLUi et il va y avoir un SCoT. De fait, je voudrais savoir à qui je dois m'adresser pour avoir accès aux zones inventoriées des zones humides, de façon à pouvoir les protéger dans les documents d'urbanisme.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Laurent va vous répondre.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci. Auprès de l'animatrice du SAGE Yèvre-AURON, Madame FALQUE. Nous avons déjà transmis ces informations à l'animateur du SCoT AVORD-VIERZON-BOURGES. Si c'est bien celui-ci dont vous parlez, les informations ont déjà été transmises à la personne avec laquelle nous travaillons sur le sujet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, Laurent, pour cette réponse précise.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Il n'y a pas de délibération. C'était vraiment un point d'information important.

10. Autorisation de signature du marché relatif au soutien d'effectifs en saumon

C'est Renaud COLIN qui présente.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

En lien avec l'information faite à l'occasion du dernier Comité Syndical du mois de juillet et à la suite de la visio-conférence qui a été organisée le 20 juillet entre le Président de l'Etablissement, des élus de la Haute-Loire (Jean-Pierre VIGIER, Député et Conseiller régional, Nathalie ROUSSET, Conseillère départementale) et la DREAL de bassin, il avait été convenu le lancement d'une consultation à l'identique de celle de l'an passé pour la période 2019-2020.

Sous réserve de la mobilisation de l'ensemble des co-financements sollicités (FEDER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, EDF, Fédération nationale de la pêche en France, collectivités) relatifs à la réalisation de cette opération, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous n'avez pas de chiffres parce que la procédure est en cours. On va essayer d'adapter au mieux en fonction des financements que l'on va avoir.

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

11. Charte de déontologie de l'Etablissement en tant qu'acheteur public

Zoé DECOLLY va nous parler d'une charte de déontologie de l'Etablissement en tant qu'acheteur public.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Pour vous situer rapidement ce projet de charte de déontologie dans le contexte administratif et financier de notre Etablissement, je peux vous rappeler que nous disposons déjà de quelques documents et outils, développés en interne, comme on dit, pour suivre et encadrer notre activité dans un objectif de bonne gestion. On peut mentionner à ce sujet le règlement budgétaire et financier, notamment, adopté en 2016. Également, notre procédure d'achat public adaptée à l'Etablissement, qui est applicable à tous nos marchés passés en la forme d'une procédure adaptée et qui vise à assurer la bonne application des principes fondamentaux de la commande publique et de quel que soit le montant de nos achats.

Au-delà de cet encadrement de nos procédures et aussi face au constat que le cadre législatif et réglementaire se fait de plus en plus prégnant depuis quelques années sur la question particulière de la déontologie en matière de commande publique, il nous est apparu utile et nécessaire de proposer cette charte de déontologie aux agents de l'Etablissement qui sont quasiment tous amenés à intervenir dans certaines étapes de la commande publique chez nous.

Cette charte de déontologie de l'acheteur a valeur préventive. Elle se veut d'un format accessible. Si vous en avez pris connaissance, vous aurez constaté qu'elle tient sur 4 pages et qu'elle est illustrée de nombreux exemples.

Elle a pour objet de rappeler les principes et les valeurs applicables en la matière, en vue d'éviter tout favoritisme ; de rappeler quelques règles concrètes pour la conduite à tenir dans le cadre des relations entretenues avec les fournisseurs actuels ou les fournisseurs potentiels de l'Etablissement ; également de rappeler les risques encourus par les agents sur le plan pénal et disciplinaire ; et enfin de rappeler également les mécanismes d'alerte qui sont à disposition des agents qui en auraient besoin dans ce domaine, si tel était le cas.

Nous vous proposons donc d'adopter cette charte de déontologie de l'acheteur public au sein de l'Etablissement via la délibération correspondante, ce qui permettra en fait de lui donner valeur équivalente à notre règlement budgétaire et financier, et à notre procédure d'achat adaptée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est un petit rappel, une charte, qu'on retrouve dans nos collectivités. On rappelle un peu les fondamentaux. Mais comme on dit, de temps en temps, ce n'est pas mal de rappeler un petit peu tout cela, surtout en début de mandat, et avec nos collègues. Et puis cela permet aussi de sécuriser tout le monde. On a une ligne directrice. C'est important. On le fait dans nos collectivités donc bien sûr, à l'Etablissement, encore plus.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette charte qui est très simple, très complète et qui permet en effet que chacun sache ce qu'il peut faire ou pas.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

A titre de complément d'information, Monsieur le Président, on peut rappeler que ces documents, qui ont valeur en quelque sorte d'encadrement, s'inscrivent en complément d'un autre travail qui a été produit lors du dernier Comité Syndical, que sont les indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement, qui permettent de vérifier comment concrètement tout ceci se réalise dans la vie de l'Etablissement. Sachant que ces indicateurs de suivi juridique, administratif et financier mettaient en évidence que, depuis plus d'une dizaine d'années – puisque nous sommes remontés sur une dizaine d'années – l'Etablissement n'a été confronté qu'à un seul contentieux sur ses marchés publics, qui a été jugé en sa faveur.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et merci aussi aux membres de la Commission d'appels d'offres qui font aussi un super travail.

Merci à tout le monde.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

12. Gestion du patrimoine foncier

Nous restons avec Zoé DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Oui, autre sujet.

Les deux points à aborder sur cette question de gestion du patrimoine foncier font suite à des demandes de nos collectivités.

1. Site de Serre de la Fare

Pour l'amont, tout d'abord, sur le site de Serre de la Fare.

Le Département de la Haute-Loire sollicite l'Etablissement en vue d'acquérir certaines parcelles qui sont sous emprise routière, en fait, de deux routes départementales.

Cela se passe à Solognac-sur-Loire et à Chadron, sous les RD 27 et 37.

Afin de régulariser la situation, nous vous proposons d'autoriser cette acquisition pour un prix qui serait fixé, après avis du service des Domaines et sous réserve de la prise en charge des frais correspondants par le Département demandeur.

2. Site de Nantes

Ensuite, par l'aval, il s'agit d'une demande de Nantes Métropole, pour accéder et intervenir simplement sur une de nos parcelles, à l'abords de l'ouvrage du Pont Rousseau, dans le but d'élargir une piste cyclable pour améliorer l'itinéraire Loire à Vélo sur ce secteur.

Et sur ce point, nous vous proposons de donner un avis favorable à cette demande.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Des petits ajustements de terrains, de patrimoine foncier que nous avons. Quand c'est pour la bonne cause et qu'on peut rendre service, il n'y a pas de souci. En plus, le vélo a le vent en poupe, donc on

ne va surtout pas s'y opposer. Enfin, j'espère du moins.

Est-ce qu'il y a des questions, des compléments d'information ?

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président. On peut ajouter que, comme c'est souvent le cas avec le foncier, cela permet de retrouver du temps long. Certains pourraient s'étonner en découvrant que l'Etablissement public Loire est propriétaire foncier du côté de Nantes mais pour cela, il faut se rappeler qu'à une certaine époque il était maître d'ouvrage d'opérations très structurantes sur cette partie du territoire. Donc quand on regarde le développement de l'Etablissement sur les 35 dernières années, il s'est aussi occupé du Pont Rousseau dans le Département concerné.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ces compléments d'information.

Sur ces 2 cessions, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

13. Subventions « Patrimoine »

Renaud COLIN va nous parler des subventions « Patrimoine ». En effet, pour les nouveaux arrivants, on a un petit budget, qu'on appelle « Patrimoine » pour le soutien d'actions sur l'ensemble du linéaire qui peuvent avoir un intérêt important.

Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. COLIN

Communauté de Communes du Haut-Allier - Acquisition d'un engin de faucardage

La première demande émane de la Communauté de Communes du Haut-Allier (Lozère) qui a fait l'acquisition en mars 2020 d'un engin de faucardage, d'un montant de 88.438 € HT, pour une utilisation sur le plan d'eau du Mas d'Armand. C'est le petit plan d'eau à proximité du lac de Naussac qui a une destination principalement touristique, qui est un plan d'eau aussi à niveau constant de 12 ha et qui est particulièrement impacté par la prolifération de macrophytes.

Dans la perspective de l'acquisition de ce bateau faucardeur, la Communauté de Communes avait sollicité l'Etablissement en octobre 2019 pour une participation financière à hauteur de 30.000 €. En lien avec le budget disponible à la fin 2019, une subvention de 15.000 € avait été apportée par l'Etablissement.

Dans le prolongement de cette subvention déjà accordée et en adéquation avec le montant qui avait été sollicité l'an dernier, il est proposé au Comité Syndical de répondre favorablement à la demande de la Communauté de Communes en complétant la subvention déjà accordée par une nouvelle subvention d'un montant équivalent de 15.000 €, portant ainsi le financement total accordé par l'Etablissement à 30.000 €, soit 35,06% de la dépense totale.

Valorisation du patrimoine industriel : conception et réalisation de visites virtuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest

Le deuxième point concerne un peu aussi la retenue et le barrage de Naussac puisqu'il s'agit d'un projet de valorisation du patrimoine industriel, en l'occurrence la conception et la réalisation de visites virtuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest.

En raison des contraintes liées à leur sécurité, notamment en lien avec Vigipirate, les deux barrages de Naussac et de Villerest, dont l'Etablissement est propriétaire, ne peuvent plus être ouverts au grand public pour des visites depuis plusieurs années.

L'Etablissement est bien conscient des attentes non seulement des visiteurs mais également des acteurs touristiques locaux des territoires sur lesquels sont situés ces ouvrages et souhaite aujourd'hui pouvoir offrir à nouveau au plus grand nombre la possibilité de les visiter.

Dans le contexte d'intervention actuel, cette visite bien entendu ne pourra se faire que d'une manière virtuelle. Pour cela, il est envisagé de faire concevoir et réaliser une visite virtuelle multimédia illustrée sur l'environnement et le fonctionnement de ces deux ouvrages.

Ces visites virtuelles, en comparaison avec un format traditionnel en autonomie, devront bien entendu apporter une plus-value et comprendront nécessairement des animations multimédia de diverses natures et en utilisant les technologies les plus adéquates.

Les deux visites proposeront une présentation de l'ouvrage et de son fonctionnement ainsi que des ressources documentaires succinctes sur des points d'intérêt remarquables de chacun de ces deux barrages.

Pour la réalisation de ces visites virtuelles, réparties en deux lots (Naussac et Villerest), il est estimé un budget ne dépassant pas 32.000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Juste une petite question. Au niveau de la conception/réalisation des visites virtuelles des deux ouvrages, sachant que ce sont des endroits extrêmement sensibles, d'autant plus aujourd'hui et peut-être plus encore demain, je me pose simplement la question, peut-être que de bon sens : est-ce que de laisser comme ça accès à des personnes publiques non avisées et mal intentionnées, est-ce que ce n'est pas donner une ouverture potentielle à des risques à l'avenir en faisant mieux connaître comment fonctionnent ces infrastructures ?

Dans notre Département, par exemple, on limite à des gens qui font des formations dans le cadre de leur profession, éventuellement quelques écoliers. Mais aujourd'hui je pense qu'il y a une prise de conscience de risques potentiels quand on voit la sensibilité de ces ouvrages et j'avoue que ça m'interpelle. Voilà, c'est juste une question.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

La question est légitime. Il s'agit là de concilier deux préoccupations également légitimes.

La première est celle des acteurs locaux qui considèrent qu'ils ont une infrastructure, un patrimoine industriel, sur leur territoire, et que c'est un élément qui fait partie de leur offre en termes de valorisation touristique.

A partir de là, il faut tenir compte de l'autre préoccupation légitime : la valorisation touristique ou à des fins de loisirs de tels types de visites ne peut pas venir s'inscrire en contradiction avec l'objectif

de sécurité des ouvrages.

Donc, la nature d'information qui sera mise à disposition par définition devra recevoir l'aval de ceux qui représentent aujourd'hui nos systèmes de contrôle, pour s'assurer que l'information que l'on donne a bien une vocation d'illustration, d'information, de sensibilisation, mais en aucun cas elle n'est de nature telle qu'elle peut constituer un danger. Sachant que la plupart de ces informations concernant le fonctionnement de l'ouvrage sont réglementairement écrites y compris dans tout un tas de documents qui sont déjà publics par obligation. Il ne s'agit pas de mettre à disposition l'identification de lieux de sape, ce n'est pas le but du jeu, c'est simplement décrire comment le système fonctionne, à quoi il sert, concrètement qu'est-ce que ça veut dire, sans permettre aux gens de rentrer dans les infrastructures où là, effectivement, il y aurait un risque puisqu'on mettrait des personnes à l'intérieur d'infrastructures.

Aujourd'hui, seules sont autorisées des visites pour lesquelles nous obtenons l'autorisation des autorités compétentes. Cela concerne très peu de personnes.

Ce que souhaitent les collectivités locales, c'est utiliser cet élément du patrimoine industriel comme un élément de valorisation de leur offre touristique locale.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

INTERVENTION DE M. JANICOT

Je voulais juste rejoindre ce point de vigilance que je trouve important surtout par les temps qui courent. Cela aurait été bien, peut-être, qu'une partie de quelques membres du Syndicat puisse participer à cette visualisation avant sa finalisation, en plus de l'organisme mandaté pour la contrôler. Est-ce qu'on aurait pu avoir un petit groupe, une petite commission, quelques personnes du Syndicat qui puissent visualiser cela avant la mise en place ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

On peut vous le présenter lors d'un prochain Comité quand ce sera finalisé, avant la diffusion.

Je vous rassure. Pour parler de Villerest, tous les ans se tient une réunion en sous-préfecture de Roanne. Ils sont très vigilants là-dessus, donc ne vous inquiétez pas, comme l'a dit le Directeur, ça va être très généraliste. Aujourd'hui déjà, quand on se promène, on voit déjà beaucoup choses. Donc on n'ira pas plus loin, on ne va pas entrer dans les entrailles du barrage et donner des informations techniques. C'est vrai que depuis quelques années, ces réunions annuelles sont devenues très sévères, très strictes. On a mis un portail plus sécurisé. L'Etat est très suspicieux et à juste titre, et fait très attention au barrage de Villerest.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je remercie mes collègues de se préoccuper de la sécurité des sites industriels. Néanmoins, est-ce qu'on peut profiter de cette visite aussi pour élargir sur le thème de l'importance de la gestion de l'eau dans le cadre du réchauffement climatique. C'est-à-dire, est-ce qu'il pourrait y avoir à la fin un volet pédagogique sur la ressource en eau potable, en eau de source, en eau douce ? J'engage tout le monde à voir le film qui a été fait sur les lanceurs d'alerte de la Loire. D'abord, c'est un très beau documentaire sur la Loire, avec de très très belles images, qui rappelle que la Loire c'est 5% du territoire français. Et c'est vrai que quand on a ce chiffre-là en tête et quand on voit la multiplicité des usages, ce serait important que ce document pédagogique puisse ouvrir sur quelque chose d'un peu plus large en termes de l'importance de l'eau et notamment de l'eau douce, toujours dans le cadre de sa protection.

INTERVENTION DE M. FRECHET

La retenue du barrage a beaucoup de potentiel et beaucoup de structures différentes qui se servent de cette eau, qu'elles soient industrielles, qu'elles soient agricoles, qu'elles soient touristiques. Et d'ailleurs on travaille avec le SAGE sur le PTGE. Justement, c'est la répartition de cette eau qui est importante et sur laquelle on va travailler. Et aussi un point, primordial aussi : il y a une centrale hydroélectrique très très importante à Villerest et qui fournit de l'électricité de façon très très importante. C'est ça aussi à mettre en valeur par rapport aux énergies vertes.

Monsieur le Directeur, un petit complément ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport à ce que vous indiquez, il peut être fait état de la difficulté – dans une première réunion pour certains nouveaux délégués – à restituer la totalité des éléments d'information qui existent déjà. Sur le sujet que vous évoquez se sont notamment tenues des expositions à l'initiative de l'Etablissement. Plusieurs ont déjà été consacrées à cette problématique et sont utilisées comme des éléments d'information vulgarisée pour des publics non spécialistes. Et profiter de la perche que vous nous tendez pour peut-être, si c'est possible, visualiser une production qui a été faite par la CLE du SAGE Sioule sur une problématique que vous allez retrouver. Je ne sais pas, Monsieur le Président, si on peut la présenter. Cela dure quelques minutes, Laurent, c'est ça ? Deux/trois minutes ? C'est quelque chose qui est en ligne, réalisé par l'Etablissement en lien avec la CLE du SAGE Sioule.

Projection de la vidéo : Dorian et le changement climatique

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. C'est tellement vrai qu'on reste sans voix. Je pense qu'on valide tous ce qui a été dit dans ce petit film. Voilà ce qu'on est capable de produire.

Sur ces deux subventions « Patrimoine », pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

14. Gestion du personnel

Quelques délibérations concernant les ressources humaines.

Renfort temporaire pour l'exploitation du barrage de Naussac

Afin d'apporter un renfort temporaire sur un aspect particulier de l'exploitation du barrage de Naussac, il est proposé de recruter pour six mois, renouvelable pour la même durée, un(e) automaticien(ne) (agent de catégorie B).

Recrutement d'un apprenti au sein du service « Dignes »

Dans le cadre de la démarche d'optimisation de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, en lien avec la délégation de l'Etablissement de la gestion de digues non domaniales, il est proposé le recrutement d'un apprenti de niveau d'études Bac+4 ou supérieur pour une année académique, qui viendra au sein du service « Dignes » en support sur les différents volets de cette gestion.

Recrutement au titre de l'accroissement temporaire d'activité pour le Contrat territorial Allier alluvial

La chargée de mission du Contrat territorial Val d'Allier alluvial a fait part de son souhait de ne pas

continuer sa mission au sein de l'Etablissement au-delà du 31 décembre 2020. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le recrutement pour un an, à compter de cette date, d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur) afin de finaliser le bilan du Contrat territorial en cours puis de rédiger la future programmation du Contrat territorial.

Concernant ces trois recrutements, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

15. Affectation de crédits de reports

Zoé DECOLLY va nous présenter l'affectation des crédits de reports.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Comme vous le savez déjà pour certains d'entre vous – je pense que je vous le rappelle à chaque fois –, le principe d'affectation des crédits de reports issus des opérations « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », permet aux collectivités membres d'utiliser ces crédits restants, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, pour financer des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement en lieu et place des subventions qui leur seraient demandées.

On relaie ici aujourd'hui deux demandes d'utilisation de ces crédits de reports.

Une demande du Conseil Départemental du Cher pour prélever 7.380 € sur les crédits « Chambonchard », en vue du financement nécessaire à la réalisation de l'étude du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole du SAGE Yèvre-Auron.

Une demande du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour utiliser ces crédits « Chambonchard » à hauteur de 50.950 €, en vue du financement nécessaire à la réalisation de plans de gestion de la végétation ainsi que pour l'appui à l'élaboration des documents d'organisation pour certaines de leurs digues.

Nous vous proposons de donner une suite favorable à ces demandes via les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous verrez souvent ces affectations de crédits de reports qui sont bien sûr fléchés par département.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

J'ai une petite question au sujet de ces crédits « Chambonchard ». Ça correspond à quoi exactement ? Parce que ça a une signification particulière. Quand on parle de Chambonchard, d'un seul coup j'ai presque les poils qui se dressent sur les bras. On a une vraie problématique de l'eau sur l'axe Cher. Le seul complexe de retenue d'eau qu'on a c'est Rochebut et puis la retenue en bas, Prat. Et bien sûr, on a plein de projets pour essayer de palier à ces absences, notamment du secours en eau potable qui vient du syndicat d'eau d'aménagement de l'Allier, qui nous permet de nous secourir uniquement en eau potable. Et bien sûr, ça ne suffit pas parce que l'eau, c'est la vie, on le sait. Et derrière, il y a des industries, le monde agricole, les loisirs, le tourisme. Il y a tout ce qu'on peut imaginer. Alors, que sont ces crédits qui seraient peut-être dormants, qu'on pourrait peut-être solliciter pour nous aider sur l'axe Cher ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Il n'y a pas Belle au bois dormant. Là, concrètement, qu'il s'agisse de Chambonchard, qu'il s'agisse du Veurdre ou qu'il s'agisse de Serre de la Fare, à chaque fois cela fait appel à des opérations qui n'ont pas été poursuivies

Sur le cas de Chambonchard, très précisément, dès lors que la décision avait été prise par l'Etat de ne pas réaliser le barrage, se posait la question des crédits qu'il restait, que les collectivités avaient déjà mobilisés, et qui ont été en quelque sorte rapatriés vers chacune des collectivités au prorata de ce qu'elles avaient à l'époque mobilisé. C'est simplement renvoyer aux collectivités l'argent qu'elles avaient déjà mobilisé. A partir de là, elles en font aujourd'hui l'utilisation dans la limite de ce qu'elles avaient consenti à l'époque. Et au fur et à mesure, évidemment, les enveloppes descendent.

A côté de cela, il y a un deuxième sujet. Dans ce dossier-là, il se trouve que l'Etablissement a formé un recours contre l'Etat, recours qu'il a gagné et pour lequel il a reçu une indemnité. Le montant de cette indemnité, qui est quelque chose à part, le Comité Syndical a décidé lui de l'utiliser uniquement pour payer des infrastructures qui touchent par exemple à l'organisation de l'Etablissement, ou par exemple contribuer à l'acquisition des locaux de l'Etablissement. Cela ne venait pas en déduction de ce que les collectivités apportaient mais c'est bien le résultat d'un contentieux et cela a été mis collectivement pour l'ensemble des collectivités pour des opérations à intérêt de l'Etablissement.

Là, concrètement, ce que font chacune des collectivités, c'est utiliser à leur bon vouloir le montant de l'enveloppe résiduelle liée à cette opération.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je vous remercie de votre remarque, d'autant que j'ai effectivement l'évaluation du protocole de gestion volumétrique du SAGE Yèvre-Auron. Ils ont probablement quand même une petite idée derrière la tête. L'Auron et l'Yèvre sont quand même deux rivières qui servent, et pour 6%, aux irrigants. Voilà. Donc, effectivement, faire une évaluation de la gestion me paraît intéressant pour savoir réellement ce qu'ils pompent et où ils pompent. Parce qu'ils pompent de toute façon de trop. Enfin, ce n'est pas qu'ils pompent de trop, c'est que la Chambre d'agriculture du Cher a en tête de construire – en fonction des jolis termes qu'ils utilisent – des bassines ou des retenues collinaires, ou un autre nom maintenant. Et je rebondis en même temps sur le petit film que vous nous avez montré où effectivement, à partir du moment où on montre le fait qu'il y ait beaucoup d'eau qui tombe l'hiver, leur discours est de retenir l'eau qui tombe l'hiver. Et donc je suis ravie qu'ils utilisent de l'argent pour faire une étude mais je me méfie beaucoup de ce qu'ils en feront.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est sous couvert du SAGE et de la CLE. On va donc considérer qu'ils feront du bon boulot avec.

Sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

16. Demandes de subventions dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

Renaud COLIN va nous présenter ce point.

INTERVENTION DE M. COLIN

En mai 2019, l'Etablissement Public Loire a déposé deux demandes de subvention au titre du POI FEDER bassin de la Loire. Celles-ci concernaient deux opérations qualifiées « de bassin » : l'Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020) et l'Appui technique aux collectivités propriétaires ou

gestionnaires de digues pour la même période.

Après de nombreux échanges, également dans les précédents Comités Syndicaux, et 21 mois passés depuis le début de la réalisation des opérations, l'incertitude demeure toujours quant à l'obtention d'un éventuel soutien financier de l'Europe.

Dans ce contexte, les interventions ont été assurées en mode contrat, avec des moyens réduits par rapport à ce qui avait été envisagé. Le montant des opérations correspondantes pour les années 2019 et 2020 a donc été revu à la baisse.

Par voie de conséquence, et afin de tirer le meilleur parti d'une situation dommageable en l'état, il a été proposé au Président de la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion du programme, d'actualiser d'une part le plan de financement 2019-2020 (à la baisse, comme indiqué) et d'autre part de prolonger les délais de réalisation de ces opérations jusqu'en 2021. Ainsi, le budget pour ces deux opérations diminuerait substantiellement pour 2019-2020 et serait de 302.000 € pour 2021.

Une copie du courrier correspondant, en date du 25 septembre 2020, est produite en annexe de la note.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant de la Région.

Je me suis tourné vers Madame RIVET, notre représentante de la Région Centre-Val de Loire ici-même à l'Etablissement, pour voir si elle pouvait appuyer notre demande vis-à-vis du Président de la Région.

Est-ce qu'il y a des questions ?

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je crains qu'il ne faille attendre les élections de 2021 pour avoir une réponse claire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On n'a pas bien le temps d'attendre. Et comme on n'est pas sûr que mars 2021 soit la bonne date, non, on ne va pas attendre. On rappellera qu'on est élu jusqu'à la veille des élections, donc on doit travailler, on doit assurer. Donc on va rappeler au Conseil régional que c'est un programme qui finit en 2020. Il faut qu'on avance donc on ne va pas le lâcher. Et on va essayer de demander à Madame RIVET de nous aider aussi dans cette démarche.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je ne manquerai de m'en faire le relai auprès d'elle.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vous remercie, Madame. Cela fait déjà deux missions que l'on vous confie. La ville de Bourges pour l'EPCI et Madame RIVET.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Simplement, en lien avec les questions communautaires on peut profiter du fait qu'une des personnes participant à cette réunion fasse également partie du Comité européen des régions, pour attirer l'attention des délégués sur un avis important qui a été rendu par le Comité européen des régions sur un bilan de la directive-cadre sur l'eau et de la directive inondation notamment qui préconise un certain nombre de choses en matière de gestion intégrée entre DCE et directive inondation, qui n'est pas du tout inintéressant au regard des modes de faire qu'il y a sur le bassin de la Loire et ses affluents. C'est un avis qui a été publié au Journal Officiel le 1^{er} octobre 2020 et qui est tout à fait intéressant au regard de ce qui se pratique sur le bassin de la Loire et ses affluents.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ce complément d'information.

17. Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2020

Je vais vous présenter cette décision modificative n° 3, sous couvert de Zoé ECOLLY, notre Directrice Administrative et Financière, qui interviendra si je dis des bêtises.

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. C'est, je pense, la phrase la plus importante pour nous tous autour de la table. Donc il n'y aura aucune demande de contribution à cette décision modificative n° 3.

Budget annexe - Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Naussac, il s'agit d'ajuster les crédits à l'évolution des besoins, à savoir le report des travaux de reprise du béton de la plateforme de la basse tour et de ceux liés à la microcentrale ; la reprise des crédits inscrits initialement sur les dépenses imprévues ; l'interruption pendant plusieurs mois du marché d'exploitation ; la réduction des dépenses d'électricité du fait du recours limité au pompage ; les économies de salaires en lien avec les postes non pourvus ; et la limitation des stocks de pièces détachées. Avec pour conséquence la proposition d'abondement de la provision pour gros travaux (1.105 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit là encore d'ajuster les crédits à l'évolution des besoins, à savoir : la reprise des crédits inscrits initialement sur les dépenses imprévues ; les économies de salaires en lien avec les postes non pourvus ; le report de la maintenance du logiciel GARHY. Avec pour conséquence la proposition d'abondement de la provision pour gros travaux (166 k€).

Evaluation et gestion des risques d'inondation

Pour ce qui est du budget annexe gestion d'infrastructures de protection contre les inondations, la réduction de crédits est à rattacher à un alignement du volume de travaux sur les capacités d'intervention des entreprises, fortement contraintes par le contexte sanitaire (100 k€).

Il est à noter par ailleurs des ajustements de crédits, du fonctionnement vers l'investissement, afin notamment de permettre la réalisation d'investigations complémentaires en lien avec les études réglementaires (solde des ajustements à hauteur de 20 k€).

Budget principal, pour ce qui est de l'appui collectivités SLGRI/PAPI, il s'agit du retrait de crédits pour : des actions au titre de la prévention des inondations dont la réalisation est reportée en 2021,

du fait des délais pour leur validation par les équipes municipales concernées, dont la mise en place a été retardée par le contexte sanitaire (40 k€) ; une action concernant des systèmes d'endiguement pour laquelle une maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement avait pu être envisagée initialement, mais qui est finalement portée directement par la DDT45 (30 k€).

Aménagement et gestion des eaux

Les retraits de crédits de crédits dont il s'agit trouvent leur justification dans l'évolution de la temporalité de certaines actions.

A noter également le dégagement de crédits suite à la notification de marchés pour un coût inférieur au montant prévisionnel.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit uniquement de l'inscription en dépense et en recette de crédits relatifs aux opérations temporaires de soutien d'effectif en saumon dans le bassin de la Loire (période de référence 2020-2021).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit uniquement du redéploiement de crédits d'investissement, en l'occurrence ceux disponibles pour l'acquisition de licences et brevets, afin de permettre un investissement informatique, à savoir le remplacement de 3 copieurs de l'Etablissement qui ont plus de 5 ans d'ancienneté et qui ont quelques difficultés.

Voilà pour cette décision modificative, assez technique, qui encore une fois n'appelle pas d'appel à contribution ni à redevance, mais c'est pour être au plus près possible par rapport au compte administratif qu'on pourra vous proposer. On arrive en fin d'année.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, et je le comprends. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

18. Débat d'orientations budgétaires 2021

On va passer à un point important qui est le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021. Je rappelle quand même que l'Etablissement a fait des efforts importants par rapport aux cotisations, avec une baisse sur ces dernières années d'à peu près 30% des demandes de contribution à l'Etablissement. Je ne connais pas beaucoup de structures qui ont baissé leur demande de 30%. On l'a fait, tout en maintenant une qualité de service importante.

Je vais vous faire une petite présentation qui sera un petit peu longue mais ça le mérite, je pense.

Il n'aura échappé à personne les fortes contraintes qui s'exercent sur le budget consolidé. En effet, les comptes administratifs hors dépenses d'ordre font apparaître d'une part un montant annuel moyen de près de 15 M€, d'autre part des montants tous inférieurs à la moyenne depuis 2014.

Dans ce contexte, les principaux objectifs poursuivis sont au nombre de quatre, parmi lesquels :

- Celui de permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés (sécheresse, inondation) ;
- Celui de ne pas devoir procéder en 2020 à un ajustement à la hausse du montant total des contributions des collectivités membres, tout en maîtrisant celui de la redevance pour un soutien

d'étiage.

Dans le même temps, il paraît indispensable que cette construction budgétaire intègre l'accroissement des incertitudes de cofinancement de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

L'exercice financier de 2021 s'appuiera sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

En termes de structure de financement, il peut être fait le constat que, en part relative, les sources de financement sont actuellement :

- En première position, la redevance pour soutien d'étiage, on en a parlé tout à l'heure (47% en 2020) ;
- En deuxième position, et pour seulement moins d'un tiers du total, la contribution des collectivités (29% en 2020) ;
- En troisième position, les cofinancements de l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau mobilisés (17% en 2020) ;
- En quatrième position, les subventions reçues de collectivités (6% en 2020).

Les principes qu'il est proposé de retenir pour la construction du budget 2021 sont les suivants :

1. Les budgets annexes sont financés pour l'essentiel par des ressources dédiées, à savoir la redevance soutien d'étiage pour celui concernant l'exploitation des ouvrages, qu'on a vu tout à l'heure, et les ressources EPCI pour celui concernant les infrastructures de protection contre les inondations.

Donc ça, c'est bien important : les deux budgets annexes sont principalement financés par des ressources dédiées.

2. Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres ; les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non.

A titre de repère, par rapport à l'ensemble du budget de l'Etablissement et sur la période de référence 2008-2020, il est relevé que les 16 Départements membres financent en moyenne à hauteur de 18% (avec un maximum de 22% et un minimum de 15%) et les 6 Régions à hauteur de 7%.

En termes de contribution *stricto sensu* des collectivités membres, la part des Départements a été réduite de 71% en 2008 à moins de 65% en 2020 ; celle des Régions est passée de 25% en 2008 à 30% en 2020. C'est un petit peu l'accord qu'on avait pris d'augmenter la part des Régions et de diminuer celle des Départements. Un rapport à mettre en relation avec ceux qui ont pu être affichés comme objectifs de rééquilibrage entre les Départements et les Régions.

Dans cet ordre de considérations, il est signalé que l'apport financier des EPCI dans le cadre des budgets annexes récemment créés réduit déjà de manière conséquente le poids relatif des Départements et des Régions dans le dispositif dans son ensemble.

3. Un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe (FEDER) et de l'Agence de l'eau. Pour autant, force est de constater notamment, pour la cinquième année consécutive, que le montant total des crédits du FEDER programmés comme le montant de ceux susceptibles d'être perçus en 2020 sont en net retrait par rapport aux ressources mobilisées précédemment. Il est signalé l'absence de cofinancement du FEDER pour les actions « de bassin » 2019-2020 au titre de la prévention des inondations, représentant une perte de l'ordre de 500 k€.

Je ne m'attarde pas sur le mode de faire proposé cette année encore avec le vote à l'occasion du

Comité Syndical de décembre 2020 d'un budget 2021 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés , complété par le vote en 2021 du compte administratif 2020 et du budget supplémentaire 2021, intégrant les opérations de fin d'exercice.

Il est rappelé que, depuis plus d'une dizaine d'années déjà, l'Etablissement fixe la contribution de ses membres dès le dernier trimestre de l'année N-1 et ne procède pas à quelque appel complémentaire que ce soit durant l'année N. Ceci, malgré les obligations de compenser des désengagements financiers de certains partenaires.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de construire un budget 2021 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la quatorzième année consécutive.

Compte tenu à la fois de ces baisses successives de crédits mis à disposition de l'Etablissement, débouchant sur une réduction dépassant les 30% sur la période 2008-2020, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il est envisagé une structure permettant de sécuriser le volume d'interventions de l'Etablissement via le maintien pour 2021 du niveau actuel de contribution. En conséquence, il est proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,3 M€.

Le montant de la redevance soutien d'étiage sera également à valider, l'objectif visé étant de maîtriser son niveau.

L'objectif du budget 2021 sera également de continuer à maîtriser, dans le cadre d'une gestion prudentielle de l'Etablissement, les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel. Le montant de celles-ci se situe à un niveau minimum, dès lors qu'il est rapporté au volume d'activité et intègre l'impact GVT comme les évolutions réglementaires.

Il est à noter par ailleurs que cet objectif de maîtrise des coûts conduit pour 2021, comme c'est déjà le cas en 2020, à un mode de fonctionnement sans « filet de sécurité ». Cela aboutit à ne pas compenser les temps partiels, représentant tout de même un manque de 4,2 ETP ; à ne pas pouvoir au remplacement de congés parental d'agents sur des missions d'appui administratif ; à supprimer une nouvelle fois un poste d'encadrement.

Je rappelle aussi qu'à l'Etablissement il n'y a aucun emprunt et que nous sommes propriétaires déjà de plus quelques années de nos locaux où nous avons, pour ceux qui étaient là, déjeuné à midi. C'est important aussi d'avoir une structure qui n'est pas endettée d'un seul euro. C'est important aussi de le signaler.

Voilà, donc un budget 2021 sérieux, sans augmentation de vos contributions, des contributions des collectivités, avec un budget annexe (inondations), qui, on l'espère, va prendre de l'ampleur, avec les EPCI, en fonction de leur demande et de leur besoin, en lien avec le PAIC.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce niveau du débat d'orientations budgétaires. Et, bien sûr, avec le Directeur et les services, on est prêts à répondre à toutes vos questions et demandes s'il y en a.

On est depuis plusieurs années, 14 ans, sans augmenter et avec une baisse cumulée de 30% des contributions. Le montant des contributions, en tout, s'élève à plus d'1 M€ et 30% du montant total.

On comprend les difficultés un peu de tous. Je suis moi-même et membre d'un EPCI et vice-président d'un Département. On fait attention à tout le monde et on met tout en œuvre pour arriver à faire le travail quand même. Je remercie le Directeur et l'ensemble des équipes pour ces efforts.

Il y a une délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Ecoutez, je vous en remercie.

19. Poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe (Mémoire d'accord avec le Land de Saxe-Anhalt)

En fin de compte, c'est une coopération avec le bassin de l'Elbe qui nous ressemble un petit peu. C'est pourquoi nous travaillons avec ce bassin. Il y a plusieurs années, en 2016, nous nous étions rendus sur place avec une délégation de l'Etablissement, qui est anciennement en Allemagne de l'Est. C'était vraiment très intéressant. Eux-mêmes sont venus il n'y a pas très longtemps (2017). Quand on était allés sur place, je n'étais pas encore président. Quand on les a reçus ici-même à Orléans, avec l'aide de la Région, ils nous avaient accueillis dans leurs locaux et on avait pu faire des visites très intéressantes. On voit Fabrice avec sa casquette devant. C'était vraiment très intéressant et on a pu faire vraiment voir avec eux comment ils ont pu appréhender tout ce problème d'inondations. Et ça avait été très enrichissant des deux côtés. On avait beaucoup appris. C'était intéressant qu'ils viennent, eux aussi, pour voir un petit peu comment on fonctionne. Et les échanges avaient été vraiment très constructifs.

Pour l'instant, vous pensez bien qu'il est hors de question pour nous d'aller les voir et eux de venir faire des rencontres. Mais il faut qu'on garde ce lien de coopération technique avec ce Land, qui est vraiment très important. Eux aussi ont subi de très très fortes inondations il y a quelques années. Quand on voit la manière dont ils ont appréhendé la situation et les efforts qu'ils ont fait, cela doit aussi nous servir pour notre bassin.

Bon, ils sont un peu plus grands que nous mais on peut rivaliser au moins sur la taille.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Merci Président. Je te confirme qu'ils sont un peu plus grands que nous. Alors je ne parle pas de la taille du bassin mais de la mienne. Je suis obligé d'être devant sinon je ne vois rien !

Effectivement, il y a une notion fondamentale sur laquelle j'aimerais revenir : la notion de solidarité. Cela avait bien été expliqué à l'époque par nos homologues allemands. Je reviendrai aux propos qui ont été tenus tout à l'heure notamment sur la participation de la plupart des membres ici présents le 6 novembre prochain à la Préfecture de Région, sur la notion de solidarité. Je pense qu'il faut qu'on s'y attache. C'est à ce seul point de vue qu'on arrivera à faire en sorte d'arriver dans les termes qui sont les nôtres. Et là je crois, et je me tourne vers le représentant de l'Etat, qu'il y a effectivement en Allemagne une forte implication de l'Etat. On a un système un peu différent mais néanmoins je veux dire que ce qui a été dit aujourd'hui par rapport à l'EP Loire est véritablement mis en place à l'Elbe, enfin en Allemagne. Ce qui prouve que la solidarité n'est pas un vain mot mais une nécessité.

Et je reviendrai, Président, si vous le permettez, à deux titres, notamment sur la présentation du DOB que vous avez faite et par rapport aux nouveaux qui sont arrivés tout à l'heure qui ont dit qu'ils avaient à se féliciter d'une collaboration avec l'EP Loire. Par rapport à leur perception, moi je dirais qu'avec un peu plus de recul, participant à ces travaux depuis de nombreuses années, je pense que vous avez une preuve évidente de la qualité de l'EP Loire. Durablement et depuis des années, par rapport à la création de l'EPALA et notamment avec choses qui sont bien loin (lorsque j'étais beaucoup plus jeune), je peux vous dire qu'on peut faire confiance à un Etablissement comme celui-ci. Alors ne nous en privons pas.

Merci Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Fabrice. Je le prends droit au cœur. Et pour les services, aussi, c'était important d'entendre cela, parce qu'ils font un travail de fond très important. Vous l'avez vu, ils connaissent leurs dossiers à fond et on s'appuie dessus. Ils travaillent avec peu de personnel et donc je pense que c'est important pour eux aussi d'entendre ces témoignages. Et merci pour eux.

Il y a une délibération.

Par rapport à la poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe, je pense que c'est vraiment très très important de continuer, de pouvoir échanger sur nos façons de faire.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Simplement indiquer que c'est relativement opportun que ce renouvellement du protocole de coopération avec les partenaires allemands se fasse précisément à un moment où l'Allemagne assure la présidence tournante de l'Union européenne et à un moment où nos pays sont confrontés à un certain nombre de difficultés, puisque c'est précisément dans ces moments où les choses sont très compliquées qu'il faut garder l'esprit et la capacité de construire pour l'avenir et de construire pas tout seul mais les uns avec les autres.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur le Directeur

Par rapport à cette coopération, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

20. Questions diverses

On a une question diverse, avec M. Renaud COLIN, par rapport à l'attribution d'une subvention au CNRS.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Dans la poursuite des actions et appuis apportés par l'Etablissement à différentes collectivités sur des problématiques de continuité écologique, une collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a été proposée en vue de tester la différenciation génétique au sein de populations de poissons, séparées ou non par un ouvrage sur certains bassins ciblés de la Loire et ses affluents.

L'utilisation d'analyses génétiques des populations de poissons en tant qu'outil de diagnostic de la franchissabilité des obstacles nécessite encore des développements avant d'être pleinement opérationnelle pour les gestionnaires.

Il est prévu que l'étude se déroule sur deux saisons (2021 et 2022), sur 8 sites principalement situés sur l'axe Cher qui a été identifié comme particulièrement intéressant et pertinent et en 2 étapes, qui visent :

- Mener un diagnostic par ouvrage, ce qui consiste à prélever des morceaux de nageoire sur une trentaine d'individus par espèce étudiée, en amont et en aval de l'obstacle et évaluer la différenciation génétique entre les deux ;
- Raisonner par comparaison entre différentes situations sur un tronçon du cours d'eau, soit sans Ouvrage, soit avec un ouvrage perméable, un ouvrage équipé et *a priori* perméable, et des ouvrages non équipés et *a priori* infranchissables.

Dans ce cadre, le CNRS sollicite un appui financier de l'Etablissement pour la réalisation de ce

projet à hauteur de 36.600 €, sur la base du financement présenté dans la note et pour une dépense totale de 90.200 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous voyez, même si on a quelquefois des difficultés à avoir des subventions, quand on a des demandes comme ça, même du CNRS, on essaie de les appuyer, de les aider. On est toujours présent, c'est un peu dans notre ADN et on sera le toujours même si, en effet, vous l'avez vu lors du DOB, c'est compliqué financièrement. On fait toujours le maximum.

On a fini l'ordre du jour.

Je voudrais remercier Claire COUDYSER, qui a beaucoup couru. Ce soir, ce n'est pas la peine d'aller à la gym. Elle va bien dormir. Je crois qu'elle va surtout nous maudire !
En tout cas, merci pour votre travail.

Le prochain Comité se tiendra le jeudi 10 décembre, pour le vote du budget, entre autres. On verra les conditions dans lesquelles on pourra se réunir. On est un petit peu au jour le jour mais en espérant qu'on puisse se voir en présentiel, c'est important pour les échanges.

Je voudrais vraiment vous remercier pour votre venue ici. Pour les personnes qui sont en visio, merci d'avoir suivi nos débats et d'être intervenus pour certains. Et puis pour tous les échanges très constructifs qu'on a eus. C'était très intéressant.

Je vous souhaite un bon retour et d'être prudents. Prenez soin de vous et de vos proches. On est dans une période difficile mais on va se battre et on va continuer à travailler pour l'intérêt général. Et puis, tous ceux qui pourront être là, à mes côtés, le 6 novembre, je compte sur eux pour nous aider, pour appuyer et argumenter au maximum lors de cette réunion.

Merci encore à tout le monde et bon retour. Merci.